



PROCES - VERBAL

de la séance du Conseil communal de Renens
du jeudi 3 novembre 2005, à 20H15
à la Salle de Spectacles

8^{ème} séance 2005

Séance du jeudi 3 novembre 2005

Présidence de M. Roland Divorner, Président

Je vous souhaite la bienvenue à cette huitième séance de l'année !

Je salue tout particulièrement Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux, notre huissier, ainsi que les représentants de la presse et le public qui nous font le plaisir de suivre nos travaux ici, et par l'intermédiaire de la télévision régionale.



Conformément à l'art. 62 du Règlement, je prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

63 conseillères et conseillers répondent à l'appel.

Sont excusé(e)s :

Mmes	Arielle Bonzon Nicole Dupont	Karine Clerc Ulloa Nathalie Kocher	Madeleine Doudin Yvonne Zurcher
MM.	P.-André Barraudy Claude Regenass	François Delaquis	François Morisod

Sont absent(e)s :

Mme	Roselyne Ruchet		
MM.	Michel Grenacher Michele Scala	André Von Gunten Pierre Trenz	Vincent Keller Raymond Vincent

Mme Fatima Jörg est partie à 22h00 - malade.

Mme Antoinette Schaffner, MM. Jean-Jacques Aegerter et Gilbert Nicolas sont partis avant la fin de la séance, soit aux environs de 22h30.

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président déclare la séance ouverte.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2005

M. le Président ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

Soumis à l'approbation de l'assemblée, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie Madame la Secrétaire pour son travail.

2. Démissions - Assermentation

M. le Président a reçu diverses lettres de démissions.

Lettre de M. Pierre Borloz datée du 7 octobre 2005 :

Monsieur le Président,

Après quatorze années passées au sein de ce Conseil et après quelques temps de réflexion, je vous informe de ma volonté de démissionner de celui-ci, ainsi que des commissions dont je fais partie.

Cette tranche de vie en prise directe avec la vie de notre commune m'a permis de rencontrer, de connaître des gens de tous bords et de toutes conditions. Ce fut un enrichissement certain.

J'aimerais relever l'amitié trouvée parmi les membres du conseil malgré certaines divergences de vues ou d'opinions. Merci de continuer dans le respect de l'autre.

La vie nous oblige parfois à faire des choix. Heureusement ce choix je le fais sans aucune obligation si ce n'est celle de pouvoir disposer d'un peu plus de temps pour d'autres activités.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes meilleurs sentiments.

Signé : Pierre Borloz

M. le Président indique que suite à la démission de Monsieur Pierre Borloz, conseiller communal, le bureau du Conseil a élu un candidat de la liste complémentaire du groupe « socialiste ». Il prie **Monsieur Gian-Luca Ferrini**, de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée ; il invite les membres du Conseil communal, ainsi que le public, à se lever.

M. le Président donne lecture de la formule du serment ; il prie le nouveau membre du Conseil communal de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "*je le promets*"

Lecture du serment

M. le Président remercie **Monsieur Gian-Luca Ferrini (soc.)** de son engagement au service de la Commune et le prie de prendre place au sein de l'Assemblée.

Lettre de M. Christian Widmer - démissionnaire pour le 31 décembre 2005 :

Monsieur Le Président,

Pour la bonne forme et de manière très succincte, je vous confirme ma décision communiquée oralement il y a quelques jours, à savoir ma démission en qualité de membre du Conseil communal de Renens pour des motifs exclusivement familiaux et personnels, avec effet à la fin de la présente année 2005.

Pour ces mêmes raisons, je vais d'ailleurs abandonner la quasi totalité de mes mandats à caractère public.

Tout en formant mes meilleurs vœux pour l'avenir de la Commune de Renens et de son Conseil communal, je vous adresse, Monsieur le Président, mes salutations les plus cordiales.

Signé : Christian Widmer

Mme M. Bandelier (soc.) demande la parole :

Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
Chers Camarades et ami(e)s,

Vous me connaissez, toute occasion m'est bonne pour prendre la parole à ce perchoir. Au besoin, l'occasion, je la crée !

Cependant, aujourd'hui, elle est toute trouvée puisque Louis-Totor, le chien le plus connu de l'Ouest lausannois - et subsidiairement le mien - m'a chargée de vous informer qu'il va prochainement quitter Renens. Par voie de conséquence, en maîtresse fidèle attachée à l'autre bout de la laisse, je me vois dans l'obligation de le suivre. J'abandonne donc, ce soir même, ma charge de conseillère communale et, suite logique, celle des trois commissions permanentes dans lesquelles je me commettais cette année, soit celles de gestion, de naturalisation et des pétitions.

Bien entendu, j'aurais pu, malgré le vieux démon de la parlote qui m'habite, me contenter d'envoyer une lettre de démission qui ne serait même pas lue lors de la séance de notre législatif.

Si j'ai décidé de ne rien vous épargner, c'est pour plusieurs raisons :

- Tout d'abord, j'ai pris conscience que, après une vingtaine d'années d'engagement à vos côtés, je fais partie des doyens de cette assemblée. Ça donne des droits, il me semble : on ne tourne pas le dos à une telle expérience sans un minimum de protocole. Or, aux anciens comme aux nouveaux, de gauche à droite de l'échiquier politique, je voulais dire le plaisir que j'ai eu à travailler avec des collègues soucieux de la vie de la cité et de son essor.
Il est vrai que certaines prises de positions m'ont à maintes reprises fait sortir de mes gonds et que, pour m'en tenir à un euphémisme, mes sentiments ne se partagent pas entre tous avec une totale équité mais, comme je suis payée de retour, on ne va pas en faire un fromage, n'est-ce pas ? D'ailleurs, je suis d'avis qu'il est très sain de posséder, dans son arsenal psychologique, un ou deux

boucs émissaires : concentrer sur eux ses énergies négatives permet, selon moi, de mieux gérer le restant de ses relations sociales.

- En second lieu, je trouvais normal de vous expliquer les raisons de mon départ. C'est très simple, si je rentre au pays, c'est-à-dire dans le canton du Jura, et qui plus est dans mon village d'origine et de naissance, c'est que ma fille s'y est mariée, installée et m'a instituée grand-maman voici trois mois. Cette avalanche de circonstances m'a suffisamment « rebouillée », comme on dit ici, pour que, au final, je ne puisse résister à l'appel de mes racines.

Voilà, chers collègues, je vous ai tout dit. Dorénavant, ce docte aréopage ne sera plus égayé ou saoulé - à chacun de choisir sa formulation - par mes très (trop ?) nombreuses prises de parole. En tout cas moi, je vous quitte tous avec un pincement de cœur.

Adieu ou au revoir !

Intervention suivie des nombreux applaudissements.

M. le Président déclare que suite à cette démission, le bureau du Conseil - conformément aux articles 66, 67 et 82 de la LEDP - élira pour le prochain Conseil communal un(e) candidat(e) de la liste complémentaire du groupe « socialiste » en remplacement de Madame Mireille Bandelier, conseillère communale démissionnaire.

3. Communications de la Présidence

M. le Président rappelle les prochaines votations du dimanche 27 novembre 2005.

Les sujets cantonaux sont :

1. Acceptez-vous l'initiative populaire «Sauver Lavaux» ?
2. Acceptez-vous le décret du 26 avril 2005 accordant un crédit d'ouvrage destiné à financer le réaménagement du Centre intégratif de génomique par la construction d'une animalerie ?
3. Acceptez-vous la modification de l'article 108 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (participations de l'Etat) ?
4. Acceptez-vous la modification des articles 131 et 178 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (élections judiciaires) ?

Les deux sujets fédéraux sont :

1. Acceptez-vous l'initiative populaire «pour des aliments produits sans manipulations génétiques» ?
2. Acceptez-vous la modification du 8 octobre 2004 de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (loi sur le travail) ?

Agenda

- 📁 Visite de Monsieur Jacques Nicod, Préfet du district de Lausanne : le vendredi 18 novembre
- 📁 Traditionnelle coupe du Sapin à Bottens : le 30 novembre

- 📁 Prière de bien prendre note que notre 9^{ème} séance du conseil communal aura lieu le **jeudi 8 décembre à 19h00**, elle sera suivie de notre traditionnel repas de Noël à la Buvette de la Salle de Spectacles. Les conseillères et conseillers sont aimablement conviés à s'inscrire (une liste circulera pendant la séance - elle devra être remise dûment complétée à Madame la Secrétaire du Conseil communal à l'issue de la séance).

M. le Président ouvre la discussion.

M. J. Berthoud (rad.) : Madame la Syndique, Madame et Messieurs les membres de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les membres du conseil communal, Mesdames les représentantes de la presse, Fidèle public,

J'ai le plaisir et l'honneur de vous annoncer le rassemblement des deux forces de droite de notre conseil, les partis libéral et radical.

Sous l'étiquette du RCDR - Rassemblement du centre et de la droite de Renens - ce groupe a pris la décision d'œuvrer, à longue échéance, pour la poursuite du développement de notre commune et par corollaire du bien de sa population.

Les partis libéral et radical conservent chacun leur identité propre. La vie de ces partis va continuer avec leurs spécificités anecdotiques. Par contre, l'esprit politique de ces deux partis s'exprimera sous la bannière du RCDR - pour Rassemblement du centre et de la droite de Renens.

Afin d'être cohérents, nous avons aussi décidé, par respect pour nos électeurs respectifs et la convention de législature, de siéger comme deux entités séparées jusqu'à la fin de ladite législature.

Le président du RCDR, votre serviteur, et l'ensemble du nouveau groupe, vous remercie de votre attention, de votre accueil et vous souhaitent de fructueuses délibérations.

Etant donné que la parole n'est plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

4. Communications éventuelles de la Municipalité

Mme A.-M. Depoisier, syndique, salue cordialement l'Assemblée et la prie de prendre connaissance de des plusieurs informations.

M. M. Perreten, conseiller municipal : Suite à la présentation par Madame la conseillère communale Tynetta Maystre du projet « Stratosensu », lors de la séance du conseil communal du 16 octobre dernier, la Direction du CTC a rencontré le 19 octobre les initiants du projets.

Les divers sujets proposés par l'Association ont été abordés. Il en est ressorti que plusieurs propositions sont totalement dans la ligne de politique environnementale de la Ville, la volonté commune étant d'améliorer la qualité de vie à Renens.

Pour aller de l'avant, il a été convenu de créer un groupe de travail, mais je peux d'ores et déjà vous dire que certains aménagements sont réalisables rapidement, notamment l'installation de lieux proposant des herbes aromatiques, comme il y a déjà eu du basilic de Madagascar devant le CTC, par exemple.

Le chemin des sens, quant à lui, va tout à fait dans la direction du concept proposé dans notre brochure « Nature en Ville ».

Ainsi, je vous confirme que la Municipalité va donner une suite favorable à cette première initiative, venue par le biais de « Renens, j'ai une idée ».

Nous ne manquerons pas de vous informer sur l'avancement du projet.

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Lors du dernier Conseil communal, je vous annonçais que nous allions recevoir le label « Cité de l'Energie », c'est chose faite depuis jeudi dernier.

Présentation du Label suivie d'applaudissement de l'Assemblée et du public.

C'est vrai que c'est pour un certain nombre de réalisations et d'actions dans le cadre de l'énergie et de l'économie d'énergie que nous avons obtenu ce label, selon des critères bien définis par ceux qui l'octroient, mais aussi un engagement pour l'avenir.

Il faut savoir que nous avons pris aussi des engagements pour continuer dans cette direction et dans cette manière d'utiliser l'énergie en essayant de l'économiser. Vous savez que la Commune de Crissier, lors de la même séance, a reçu la confirmation de son label, ; donc après 5 ans, si les choses se sont bien passées et si on continue de mener à bien toutes ces actions, nous recevrons la confirmation de ce label.

On a 3 exemplaires de ce label, ils seront exposés :

- Bâtiment du Greffe municipal (lieu pas encore défini)
- Salle de spectacles (important qu'il soit publiquement visible)
- CTC (rejoindra le label « Minergie » déjà exposé)

D'autre part, vous êtes tous au courant qu'il y a eu hier soir une réunion de l'Union des Communes Vaudoises qui devait réfléchir sur les nouvelles charges que le canton a décidé de mettre sur les communes pour arriver à assainir ses finances cantonales. La Municipalité de Renens n'est pas du tout satisfaite du résultat de la votation, elle a défendu le fait de ne pas déposer un référendum contre l'Etat ; pour nous, c'est une vision à courte vue des choses, nous sommes tous dans le même bateau et les finances doivent être assainies au niveau des communes ou du canton. Il faut bien se rendre compte que cela sort du même porte-monnaie des contribuables et que si on se bat entre cantons et communes, c'est relativement grave pour la suite de nos relations. Nous avons toujours favorisé la négociation avec le canton, ce que n'ont pas voulu les autres communes et pour nous il est important qu'on puisse discuter

avec la canton, vous vous souvenez que c'était 100 millions que la canton voulait mettre à la charge des communes cette années, qu'après avoir passé par 50 millions, c'est finalement 28 millions. Des explications figurent dans le budget 2006.

Ces 28 millions sont prévus simplement pour 2 ans ; cette année et l'année prochaine, le Conseil d'Etat l'a bien dit suivant l'état des finances cantonales, il pourrait ne pas être prélevé en 2007. C'est ensuite qu'arrivera le moment important, ce sont toutes les conséquences de la RTP que nous avons votée récemment et qui prévoit une nouvelle répartition des charges entre la Confédération et les cantons et là si les communes ne veulent pas négocier avec le canton, alors cela sera dramatique parce que la canton peut très bien garder pour lui tous les retours positifs de cette répartition financière.

Or, et nous sommes persuadés que les communes ont droit à une partie de ce retour. C'est pour ça que je voulais que vous soyez très au clair. La Municipalité, qui était représentée hier soir par Mme M. Huguenin et M. J.-J. Ambresin, n'a pas voté le recours au référendum et a souhaité ouvrir la négociation avec le canton.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

M. Ch. Widmer (rad.) : Lors du Conseil communal du 8 septembre dernier, Madame la Syndique me renseignait quant à l'information relative à la vente d'une partie importante des actions SIE S.A. propriétés de la Commune de Chavannes - Renens au SIE S.A. lui - même au cours de l'année 2003.

Il est parfaitement exact que si le Conseil communal n'a pas été renseigné par la voie des communications orales données lors des séances du Conseil communal, il en a été informé par l'intermédiaire du « Rapport de gestion de l'année 2003 », en page 24 plus précisément.

Merci donc à Madame la Syndique pour la précision de sa réponse.

Lors de cette même séance du Conseil communal, vous vous en souvenez certainement, avec l'appui de vous tous, la motion intitulée « modification du classement de la parcelle no 954 » a été transmise à la Municipalité, après quelques discussions.

Depuis cette date, j'ai eu la possibilité de me replonger quelque peu sur ce sujet et de mieux parcourir le Règlement du plan d'extension et Police des constructions de notre ville.

Au titre IV, en pages 16 et 17 Esthétique des constructions, j'y ai découvert trois articles qui devraient certainement nous aider encore d'avantage à faire progresser « le dossier Fly ».

Voici donc ce que disent les articles 65, 66 et 69 :

- Art. 65. - Les bâtiments, leurs façades, leurs abords, les murs et les clôtures doivent être entretenus en bon état et présenter un aspect convenable ; la Municipalité est en droit d'exiger les réfections et les réparations nécessaires.

Ces dispositions sont également applicables s'il s'agit de fabriques, usines et maisons ouvrières, édicules, réservoirs, transformateurs électriques, gazomètres etc.

- Art. 66 - La Municipalité peut prendre des dispositions spéciales en vue d'exiger d'éviter l'enlaidissement de la ville et de ses abords, notamment le long des voies de communications.
Elle peut notamment interdire les hangars en bois et autres constructions en bois.
- Art. 69 - Les dépôts ouverts à la vue du public, tels que les « cimetières d'automobiles », les entrepôts de matériaux d'entrepreneur en vrac, et, d'une manière générale, tous les dépôts qui sont de nature à nuire au bon aspect d'une rue, d'un chemin ou d'un site sont interdits. La Municipalité peut exiger que les dépôts existants soient enlevés dans les trois mois au maximum.

A la lumière de ces trois articles, il me semble fort plausible que la Municipalité entreprenne les démarches suivantes :

- Transmission de ce dossier à l'avocat conseil de la ville de Renens avec pour objectif une mise en demeure adressée à l'Office des poursuites - c'est lui qui est interlocuteur de notre commune dans ce dossier - pour la remise en bon état et la présentation d'un aspect convenable de l'ensemble de la propriété dans un délai très bref, par exemple à la fin de la présente année (début de travaux).
- En cas de non respect des délais ou au cas où la demande serait frappée d'une opposition, le dépôt d'une plainte contre l'Office des poursuites avec demande d'une très forte indemnité pour les torts subis par l'image et la réputation de la ville de Renens.
- Il est bien entendu que l'avocat conseil de la ville de Renens doit explorer, à partir des possibilités qu'offre le Règlement du plan d'extension et Police des constructions de notre commune, toutes les possibilités afin d'obtenir ce que les habitants, les membres du Conseil communal et la Municipalité de Renens revendiquent à juste titre depuis bien longtemps, à savoir la suppression définitive de l'une des verrues les plus importantes du paysage de notre ville, verrue placée de surcroît sur l'un des axes les plus fréquentés de Renens.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée.

5. Communications éventuelles de la Commission des Finances

M. J.-M. Raymond, président de la Commission des Finances :

Lors de sa dernière séance la commission des finances a examiné et pris position sur les points suivants :

Dépôt de préavis

 **Préavis n° 66 : Projet « BIO R+ » - Mesure spécifique destinée aux jeunes sans emploi**

Ce préavis, bien que ne s'inscrivant dans un aucun plan financier, nous a paru être « un coup de pouce » que la commune offre aux jeunes qui sont dans l'impasse face au monde du travail.

Elle souhaite néanmoins que la commission chargée de son étude puisse obtenir un retour d'information quant au taux de réussite de cette action afin de vérifier son adéquation avec le besoin des jeunes et le cas échéant les mesures à prendre dans l'avenir pour changer cette situation.

Après avoir pris connaissance des arguments figurant dans le préavis la commission des finances accepte à l'unanimité des membres présents les incidences financières de ce préavis

 **Renouvellement du fourgon «Police» de marque Mercedes-Benz, immatriculé VD 38632**

Monsieur Pascal Peter et Monsieur Fiaux nous ont présenté la situation qui amène la municipalité à devoir remplacer le bus de la police, immatriculé en novembre 199 , et qui présente des signes de fatigue évidents. Son remplacement était d'ailleurs prévu en 2006 puisque un montant figure au budget à ce sujet. La boîte à vitesse doit être réparée au plus vite pour pouvoir utiliser de façon convenable ce véhicule. Compte tenu de l'échéance de son remplacement, il apparaît préférable d'avancer celle-ci de quelques mois pour éviter les frais de réparation qui s'imposent. L'achat de ce véhicule représente un montant de Fr. 47'670.- y compris les aménagements destinés à son utilisation par le corps de police.

Après délibération, la commission des finances accepte que les incidences financières de cet achat figurent dans les comptes 2005 en contrepartie de quoi le montant porté au budget 2006 ne sera pas utilisé.

6. Communications éventuelles de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales

Il n'y a pas de communication de la CARIC.

7. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre g) du Règlement du Conseil communal.

Le Bureau du Conseil n'a reçu aucun rapport.

8. Préavis No 64 :

**Admission de 19 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
Mme Catherine Saugy, présidente-rapporteuse.**

Mme C. Saugy (AeC) : La commission de naturalisation (qui mérite bien son qualificatif de "permanente" !) s'est réunie le 19 octobre dernier à 19h30, à la salle des commissions où elle a étudié le préavis 64 avec l'aide diligente de Mme Lafond, que nous remercions vivement.

Présents : Mmes et MM. Jean-Jacques Aegerter, Mireille Bandelier, Mrcelle Bourquin-Chuard, Hasan Dinç, Gisèle Martin, ainsi que Catherine Saugy, présidente-rapporteuse.
Excusées : Mmes Eva Gloor, Florence Widmer et Rosana Joliat
Absent: M. Vincent Keller.

Les commissaires se sont intéressés comme à l'accoutumée aux prestations des candidats lors de leur audition, résultats qui se révèlent d'excellent niveau, à la satisfaction générale. Ils ont relevé quelques points qui appellent les compléments d'informations suivants :

- M. Mahmoud Allani a déposé sa demande en 1995 et a passé son audition en mai 1996. La procédure a été suspendue en juin 1997 du fait que deux de ses enfants étaient élevés par leurs grands-parents en Tunisie et que, par conséquent, ils ne pouvaient être compris dans la demande. La procédure a repris en 2002 grâce à l'assouplissement survenu dans les exigences du canton. Cette nouvelle procédure a elle aussi été suspendue pour des raisons administratives. Enfin, Mme Allani a retiré sa demande suite à une audition insuffisante. La procédure a repris en 2004 pour M. Allani seul et cette fois elle aboutit sans encombre.
- Mme Jelena Ceranic a déposé sa demande en 2000 et a retardé son audition jusqu'en 2002. Cette première audition a été insuffisante. La seconde en 2003 a été excellente. Par ailleurs, suite au mariage de la candidate, le dossier a dû être complété. Ces divers éléments expliquent la durée de la procédure. Les autres membres de la famille - M., Mme Stojadinovic et leur seconde fille - ont aussi entamé la procédure en 2000 et demandé des délais de peur de ne pas être suffisamment préparés.
- De manière générale, les commissaires constatent que les longs délais résultent de changements survenus dans la situation des candidats, ce qui entraîne des modifications dans les dossiers, ou de reports d'audition souvent liés à la crainte de ne pas être à la hauteur. Il ne s'agit en aucun cas de problèmes posés par les candidats eux-mêmes.
- Dans les dossiers présentés cette fois-ci, les commissaires ont noté que la plupart des conjoints n'étaient pas compris dans la demande. C'est le plus souvent dû au fait qu'ils ne satisfont pas à l'exigence légale des 12 ans de résidence et non à un manque d'intérêt de leur part.

Enfin, les commissaires ont apporté quelques corrections à des noms ou prénoms incorrectement orthographiés dans le préavis, ce qui pose problème à long terme, les documents officiels reprenant l'orthographe des noms telle qu'elle figure dans les conclusions.

Au terme de leur analyse, les commissaires se sont déclarés convaincus du bien-fondé des motivations des candidats ainsi que de leur excellente intégration, de sorte qu'ils vous recommandent à l'unanimité d'accepter les conclusions telles que présentées dans le préavis.

M. le Président ouvre la discussion sur les conclusions du préavis. La parole n'étant pas demandée, il passe directement au vote, selon l'article 86 du Règlement du Conseil, à bulletin secret.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis N° 54 de la Municipalité du 26 septembre 2005,
Où le rapport de la Commission permanente de naturalisation,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

La bourgeoisie de la Commune de Renens est accordée à :

1. **ALLANI Mahmoud**, né le 11 février 1947 à Kairouan//TN, fils de Brahim et de Zakia née Allani, ressortissant tunisien, marié, commerçant, domicilié à Renens, chemin de la Roche 16.
2. **CERANCIC née Stojadinovic Jelena**, née le 9 mars 1985 à Lausanne, fille de Malisa et de Milca née Prodanovic, mariée, ressortissante de Serbie et Monténégro, apprentie assistante en pharmacie, domiciliée à Lausanne, chemin de Montmeillan 19.
3. **DINC née Karakus Gülseren**, née le 22 juillet 1976 à Lausanne, fille de Hüseyin et de Döndü née Aslan, ressortissante turque, mariée, employée de bureau, ainsi qu'à son époux Ibrahim Dinc, né 6 juin 1978 à Islahiye/TR, ressortissant turc, serveur avec patente, et à ses enfants Alper et Ayla, nés le 27 décembre 1999 à Lausanne, ressortissants turcs, domiciliés à Renens au Sentier de la Gare 6.
4. **DURAN Stéphanie**, née le 30 septembre 1988 à Morges, fille de Alex Elizardo et de Marcia Antonia Perez, SPN (parents chiliens), célibataire, étudiante, domiciliée à Renens, avenue de Florissant 30, chez sa mère.
5. **ENFEDAQUE Vicente**, né le 12 novembre 1943 à Tanger/MA, fils de Tomas et de Antonio née Sanchez, ressortissant argentin, marié, commerçant indépendant, domicilié à Renens, avenue du Censuy 26.
6. **LAZAZZERA Antonio**, né le 9 décembre 1960 à Montecavlo Irpino, Avelino/I, fils de Emilio et de Antonietta née Pisano, ressortissant italien, divorcé de Lucrezia Maggitti, chauffeur de bus TL, domicilié à Renens, avenue de la Poste 21 B.
7. **PJANIC née Sulejmanovic Nihada**, née le 27 mai 1976 à Vlasenica/BA, fille de Hasan et de Remzije née Muminovic, ressortissante bosniaque, mariée, caissière, ainsi qu'à ses enfants Adelisa, née le 11 janvier 1997, et Erna, née le 15 août 1999. Toutes deux sont nées à Lausanne et sont ressortissantes bosniaques, domiciliés à Renens, chemin des Clos 6 C.
8. **POPOVIC Stojan**, né le 20 juillet 1960 à Lukavica/BA, fils de Ilija et de Dragica née Abadazic, ressortissant de Bosnie-Herzégovine, marié, magasinier, ainsi qu'à son épouse Ruza Popovic, née le 1er avril 1963 à Brezje/BA, ressortissante de Bosnie-Herzégovine, employée de fabrication, ainsi qu'à sa fille Jovana, née le 18 octobre 1995 à Lausanne, ressortissante bosniaque, domiciliés à Renens, chemin de la Roche 20.
9. **RODRIGUEZ née Carrasco Salvadora**, née le 29 décembre 1971 à Benaosan/E, fille de José Carrasco Tornay et de Ana née Ruano Hidalgo, ressortissante espagnole, mariée, gestionnaire en assurances, ainsi qu'à son époux José-Luis Rodriguez, né le 22 mai 1968 à Lausanne, ressortissant espagnol, thermicien, domiciliés à Renens, rue du Verdeaux 8.

10. **SERRACCA FRACCALVIERI née Serracca Daniela**, née le 21 novembre 1970 à Lausanne, fille de Andrea et de Antonietta née Nicolardi, ressortissante italienne, mariée à Luciano Fraccalvieri, employée de commerce, ainsi qu'à sa fille Eleonora, née le 20 janvier 1997 à Stuttgart/D, ressortissante italienne, domiciliées à Renens, chemin de la Roche 5.
11. **SERRACCA MAGGIONI née Serracca Addolorata Patrizia**, née le 9 septembre 1968 à Lausanne, fille de Andrea et de Antonietta née Nicolardi, ressortissante italienne, mariée à Mattia Maggioni, sans activité lucrative, ainsi qu'à son fils Mattia, né 26 septembre 2003 à Morges, ressortissant italien, domiciliés à Renens, chemin de la Roche 5.
12. **SAHINGOZ Selçuk**, né le 28 juillet 1978 à Lausanne, fils de Selahettin et de Hatice née Ozdemir, ressortissant turc, marié à Aysel Sahingöz née Özdemir, magasinier vendeur, ainsi qu'à ses enfants Aslinur, née le 12 juillet 2000 à Stuttgart/A, et Esmanur, née le 25 janvier 2004 à Lausanne, toutes les deux sont ressortissantes turques, domiciliés à Renens, avenue de Préfaully 31.
13. **SHANMUGALINGAM Shalini**, née le 2 décembre 1991 à Lausanne, fille de Shanmugalingam Thanabalasingam et de Thayalini née Kanapathipillai, ressortissante sri-lankaise, célibataire, écolière, domiciliée à Renens, avenue de Florissant 36, chez ses parents.
14. **SIMSIK Celal**, né le 30 décembre 1965 à Pazarcik/TR, fils de Salman et de Meyrem née Sipar, ressortissant turc, marié, machiniste, ainsi qu'à son épouse Nürgül Simsik, née le 03 mars 1963 à Pazarcik/TR, ressortissante turque, nettoyeuse, ainsi qu'à son fils Ufuk, né le 28 janvier 1996 à Lausanne, ressortissant turc, domiciliés à Renens, rue de Crissier 11.
15. **STOJADINOVIC Malisa**, né 9 juin 1951 à Kussiljevo/YU, fils de Radosav et de Zivana née Miloradovic, ressortissant de Serbie et Monténégro, marié, pensionné AI, ainsi qu'à son épouse Milca Stojadinovic, née le 16 juillet 1952 à Seovica/HR, employée de pressing, domiciliés à Renens, chemin de Biondes 40.
16. **STOJADINOVIC Marija**, née le 9 mars 1985 à Lausanne, fille de Malisa et de Milca née Prodanovic, célibataire, ressortissante de Serbie et Monténégro, vendeuse, domiciliée à Renens, chemin de Biondes 40, chez ses parents.
17. **TERKIN Mehmet**, né le 5 février 1955 à Zelhidir/TR, fils de Boro et de Rukkus née Türkmen, ressortissant turc, séparé de Mme Firdeus Terkin née Türkmen, restaurateur indépendant, domicilié à Renens, rue Neuve 24.
18. **VUJIC Velisa**, né le 17 septembre 1960 à Ljubatovci/BA, fils de Radovan et de Grozda née Rajic, ressortissant de Bosnie-Herzégovine, marié, mécanicien, ainsi qu'à son épouse Stana Vujic, née le 28 avril 1965 à Brod/HR, ressortissante de Bosnie-Herzégovine, aide soignante, et à son fils Jovan, né le 11 août 1996 à Lausanne, ressortissant bosniaque, domiciliés à Renens, chemin de Biondes 36.
19. **WAHID Ahmed**, né le 1er janvier 1943 à Marrakech/MA, fils de Kaddour et de Zineb née Rahal, ressortissant marocain, divorcé, programmeur-informaticien, domicilié à Renens, Chemin de Palettes 49.

Aucune finance de naturalisation n'est perçue, conformément à l'article 15 du règlement communal en la matière.

Demeurent réservés les décrets de naturalisation à obtenir du Grand Conseil du Canton de Vaud, dans un délai de deux ans à partir de la décision du Conseil communal.

➤ Le résultat du vote est le suivant :

Bulletins délivrés et rentrés : 63

	<i>blancs</i>	<i>nuls</i>	<i>valables</i>	<i>Majorité absolue</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
1. <i>ALLANI Mahmoud</i>	1		62	32	53	9
2. <i>CERANCIC née Stojadinovic Jelena</i>	1		62	32	55	7
3. <i>DINC née Karakus Gülseren</i>	1		62	32	54	8
4. <i>DURAN Stéphanie</i>	1		62	32	58	4
5. <i>ENFEDAQUE Vicente</i>	1		62	32	60	2
6. <i>LAZAZZERA Antonio</i>	1		62	32	60	2
7. <i>PJANIC Née Sulejmanovic Nihada</i>	1		62	32	54	8
8. <i>POPOVIC Stojan</i>	1		62	32	55	7
9. <i>RODRIGUEZ Née Carrasco Salvadora</i>	1		62	32	61	1
10. <i>SERRACCA FRACCALVIERI née Serraca Daniela</i>	1		62	32	61	1
11. <i>SERRACCA MAGGIONI née SERRACCA Addolorata Patrizia</i>	1		62	32	61	1
12. <i>SAHINGOZ Selçuk</i>	1		62	32	55	7
13. <i>SHANMUGALINGAM Shalini</i>	1		62	32	57	5
14. <i>SIMSIK Celal</i>	1		62	32	54	8
15. <i>STOJADINOVIC Malisa</i>	1		62	32	53	9
16. <i>STOJADINOVIC Marija</i>	1		62	32	53	9
17. <i>TERKIN Mehmet</i>	1		62	32	54	8
18. <i>VUJIC Velisa</i>	1		62	32	54	8
19. <i>WAHID Ahmed</i>	1		62	32	55	7

9. Préavis No 60 :

Arrêté d'imposition 2006-2007.

M. Jean-Marc Reymond, président-rapporteur.

M. J.-M. Reymond, président de la commission d'étude prend place à la table des rapporteurs.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Ch. Widmer (rad.) : Lors de la dernière séance du Conseil communal, il m'avait semblé utile de proposer de prendre un peu de temps afin de permettre aux uns et aux autres de réfléchir d'avantage au contenu du préavis no 60.

Depuis, de nouveaux éléments, inconnus le 6 octobre dernier, ont été portés à notre connaissance.

Le sujet est vaste et complexe et, bien entendu, sa perception est naturellement l'affaire de chacune et chacun d'entre vous, Mesdames et Messieurs.

Pour ma part, je souhaite soulever quatre points parmi tous ceux qui font la complexité de ce préavis, à savoir :

- 1). Depuis de nombreuses années déjà, les primes des assurances maladie ne cessent d'augmenter de manière très importante... c'est le cas cette année encore. Et chaque année, les parties prenantes et concernées, les politiques y compris tiennent, pour ainsi dire, le même discours à ces *simplets* que sont les assurés : « ce n'est pas de notre faute, c'est de celle des autres parties si ce n'est pas celle de ces *simplets* d'assurés eux - mêmes ».

Toutefois, depuis une dizaine d'années, chaque automne, rien ne change pour les assurés que nous sommes toutes et tous... c'est une nouvelle hausse des cotisations qui est annoncée. Une baisse de l'impôt sur le revenu serait sans doute bienvenue pour l'ensemble des assurés et permettrait de redonner une partie du pouvoir d'achat perdu tout au long de ces dernières années à l'ensemble de la population de notre ville.

- 2). Le déficit de notre commune en ce qui concerne les bâtiments scolaires et les salles de gymnastiques - il manque cinq à six salles de gymnastique à Renens - est fort important et va nous contraindre à des investissements, au cours des quelque quatre à cinq années à venir, pour 35 à 40 millions de francs.

La construction des ces équipements scolaires est incontournable et indispensable au vu de la population scolaire de notre ville, des normes en vigueur en ce qui concerne les dimensions et les équipements des classes et enfin, afin que nous puissions sortir une fois pour toute de ce qui caractérise notre commune depuis bien longtemps déjà en matière de lieux proposés pour l'enseignement... le provisoire qui dure. Il est temps de prendre conscience que les élèves et les enseignants méritent mieux que ce qui a été proposé au cours de ces dernières années... ah, pavillon quand tu nous tiens !

Chacune et chacun d'entre vous le sait bien, Mesdames et Messieurs, une baisse des impôts réduira obligatoirement les fonds propres nécessaires à ces constructions et augmentera de fait la somme à emprunter et par voie de conséquence le montant à la hausse pour ce qui est des intérêts à payer aux bailleurs de fonds tout au long de la durée des prêts, c'est - à - dire durant environ trente années.

- 3.). Une baisse des impôts influencerait également le rating - instrument de mesure instauré par les établissements bancaires afin de juger de la capacité financière de leurs clients et / ou futurs clients - de notre ville de manière négative, notre commune disposant alors tout normalement de moins de ressources financières tout en devant faire face à d'avantages d'investissements.

Les conséquences d'un rating moins favorable seraient pour le moins de deux ordres, c'est à dire une plus grande difficulté à trouver les fonds qui sont nécessaires et les conditions dans lesquelles les prêts seraient consentis, là à nouveau, très vraisemblablement des taux d'intérêts plus élevés.

De plus, il ne faut pas perdre de vue que, au cours des années à venir, il y aura lieu de renouveler toute une série de prêts qui vient à échéance, à savoir :

- 2006 : 2 millions,
- 2007 : 7 millions,
- 2008 : 5 millions,
- 2009 : 5 millions,
- 2010 : 10 millions.

Là encore, le rating de Renens aura toute son importance en ce qui concerne les conditions dans lesquelles ces renouvellements de prêts pourront être négociés.

- 4). L'acceptation par les communes vaudoises d'un référendum contre le report des charges cantonales sur les communes au cours des années 2006 (28 millions) et 2007 (53 millions) hier au soir ne peut pas être passée sous silence.

En effet, ce sont donc plus de 80 millions de francs, pour l'ensemble du canton, qui sont en jeu sur les deux prochaines années. Ce qui se passera avec ces 80 millions repose entièrement sur l'issue qui sera donnée au référendum, issue qui nous est totalement inconnue aujourd'hui et qui le restera encore pour bien quelque temps. Pour notre commune, selon des pronostiques raisonnables, il semble que ce sont entre 2 et 3 millions qui doivent être pris en compte.

Comme déjà dit, l'ensemble des sujets soulevés directement et / ou indirectement par le contenu de ce préavis ne peut et ne doit laisser personne indifférent, ni dans ce conseil, ni hors de celui - ci, tant il est vrai que chaque citoyenne et chaque citoyen est concerné par ce qui sera décidé tout à l'heure.

Les sensibilités et les choix des membres de cette assemblée seront importants et doivent être connus et c'est pourquoi je sou mets, en mon nom personnel et, je le répète Mesdames et Messieurs, en mon nom personnel uniquement, trois propositions à votre verdict, c'est-à-dire :

- a). amendement : en fonction du lancement par les communes vaudoises d'un référendum contre le report des charges cantonales sur les communes au cours des années 2006 et 2007, l'arrêté d'imposition mis au vote ce soir n'est valable que pour la seule année 2006 et non pas pour les deux années 2006 et 2007.
- b). de suivre la recommandation de la commission des finances en ce qui concerne l'ensemble des montants chiffrés contenus dans l'arrêté d'imposition aux articles 1 et 2, tous les chiffres, pour l'année 2006.
- c). en fonction de l'importance du vote de ce soir, il me semble justifié que la décision soit prise au vote nominal.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. D. Rohrbach (soc.) : J'aimerais remercier M. Widmer et rappeler que la Municipalité va commencer son travail à partir du 1^{er} juillet 2006 et je pense qu'il lui sera difficile de prévoir un nouveau taux d'imposition, de prévoir tout ce plan d'investissement à ce moment-là.

Je vous propose de revenir sur le premier amendement proposé et de garder le taux d'imposition pour une période de 2 ans.

M. J.-M. Dupuis (lib.) : La fiscalité doit être concurrentielle : une fiscalité trop lourde provoque le déplacement des contribuables et appauvrit la commune.

La fiscalité doit être stimulante : une bonne politique fiscale influence le développement des entreprises génératrices d'emploi. Une fiscalité trop lourde au contraire, les asphyxie progressivement.

La fiscalité doit être respectueuse : en modérant leurs dépenses, les pouvoirs publics manifestent leur respect pour le contribuable.

Toute l'assemblée s'est félicitée de l'amélioration de notre situation financière. On a même parlé du retour du soleil. Aujourd'hui Mesdames et Messieurs, il est normal que le contribuable, donc celle ou celui qui a contribué à l'amélioration, en bénéficie également.

Vu ce qui précède je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'accepter l'amendement suivant :

1. Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers :
de remplacer 81.50 % de l'impôt cantonal de base par 77 %
2. Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales :
de remplacer 81.50 % de l'impôt cantonal de base par 77 %
3. Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise :
de remplacer 81.50 % de l'impôt cantonal de base par 77 %

M. J. Berthoud (rad.) : Après avoir demandé, lors de notre séance du 6 octobre dernier, le report du vote sur le taux d'imposition, le parti radical a étudié, avec les éléments à disposition, la possibilité d'une modification dudit taux.

En effet, l'amélioration manifeste des finances communales, par le biais de la péréquation, de rentrées fiscales imprévues et de dépenses comprimées, rend possible l'idée de faire bénéficier chaque contribuable rennais d'une réduction de sa charge fiscale. Il ne s'en retrouvera pas forcément plus riche, mais pourra compenser en grande partie ses hausses de primes de l'assurance-maladie.

Basée sur le revenu imposable, une réduction du taux fiscal de 81,5 à 77 points offre à un célibataire une diminution de fr. 300.45 pour un revenu imposable de fr. 80'000.00. Un homme marié avec un revenu identique économisera 245.75 et un couple marié avec 1 enfant économisera 224.80. Ce n'est pas le paradis, mais c'est un geste certes appréciable.

Un revenu imposable de fr. 100'000.00 implique une réduction de 409.75 pour un célibataire, fr. 330.80 pour un couple et de fr. 304.95 pour un couple avec un enfant, alors que cette réduction passe,

avec un revenu imposable de fr. 120'000.00 à 522.35 pour le ou la célibataire, pour un couple à 421.85 et pour un couple avec 1 enfant à fr. 387.60.

Ce geste sera perçu par le contribuable :

- ✓ Comme un signe d'écoute par des citoyens étranglés par des charges de plus en plus pesantes
- ✓ Une prime de fidélité pour les habitants installés depuis longtemps à Renens
- ✓ Une prime d'encouragement pour les habitants nouvellement installés
- ✓ Une incitation pour ceux qui hésitent à s'installer à Renens
- ✓ Une stimulation pour les PME soucieuses du bien-être de leur personnel, etc....

Si l'on compare les communes, de ce que certains appellent déjà le « district ouest lausannois », on constate que le taux se monte à :

- a) 85.0 est appliqué à Jouxens-Mézery et à Chavannes,
- b) 81.5 à Renens
- c) 77.5 à Prilly
- d) 70.0 à Crissier
- e) 67.0 à Bussigny
- f) 66.0 à Ecublens
- g) 65.0 à Villars-Ste-Croix
- h) 49.0 à St-Sulpice

Or, 4.5 points d'impôts représentent 2 millions de francs. Ne dépensons pas plus que ce que nous avons déjà de côté. N'obérons pas l'avenir. En effet, si lors de ses assises l'Union des communes vaudoises s'est prononcée pour le referendum, l'issue n'en est évidemment pas encore connue, ses effets non plus. Si la balance penche ensuite du côté du statu quo ou du statut antérieur, cela fera une différence qui peut largement excéder les 2 millions cités plus haut. Et que ferons-nous pour trouver les fonds nécessaires à mettre à jour nos bâtiments scolaires, classes spéciales, bibliothèques et salles de gymnastique comprises ?

Pour toutes ces raisons, nous vous proposons :

- a) de fixer le taux d'imposition pour une année seulement et*
- b) de réduire ce taux d'imposition en passant de 81.5 à 77.0 points.*

Il s'agit, Mesdames et Messieurs, d'une réponse claire à une attente des contribuables et un effort supportable car limité et dans son ampleur et dans sa durée. Il sera alors temps, lorsque nous serons au courant des derniers développements du département des finances cantonal, de prendre la décision pour la phase suivante. Gérer, à l'heure actuelle, n'est plus possible en fixant des taux d'imposition pour la durée d'une législature. La municipalité a vu clair en réduisant la durée d'application à 2 ans. Le parti radical, Mesdames et Messieurs, vous demande d'accepter ces deux propositions et vous remercie de votre attention.

M. E. Roscigno (soc.) : Le budget que nous avons tous reçu maintient le difficile équilibre entre charges et rentrées fiscales. Les investissements sont importants, je ne parlerai ici que des 47 millions pour les constructions scolaires. Et si notre ville veut rester attractive, elle doit faire face à ces investissements et ainsi offrir des prestations accessibles à tous.

Mais, je veux bien essayer de suivre le raisonnement de " faire cadeau de deux ou trois points d'impôts à nos contribuables". Mais dans ce cas, il faut être cohérent. On ne peut pas supprimer des millions de rentrée fiscale et faire croire que les prestations fournies à la population vont augmenter.

Pour rappel, un point d'impôts à Renens équivaut à environ Fr. 450'000.—, soit 3 ou 4 points nous donnent entre Fr. 1'350'000.— et Fr. 1'800'000.— de recettes en moins !

Si on supprime entre Fr. 1'350'000.— et Fr. 1'800'000.—, j'aimerais que les auteurs de cette belle manœuvre politique me disent maintenant et non au mois de décembre où ils prévoient de faire des coupes dans le budget, sur lequel nous devons nous prononcer prochainement, pour nous prouver qu'ils savent garder ce difficile équilibre entre charges et rentrées.

Taux 81.50 /. 4 points = taux 77.50	Personne seule	Marié s/enfant	Marié +2enfants	Marié +2enfants
	économie annuelle	économie annuelle	économie annuelle	économie mensuelle
Revenu annuel				
Fr. 40'000.00	Fr. 106.00	Fr. 84.00	Fr. 66.00	Fr. 5.50
Fr. 70'000.00	Fr. 223.00	Fr. 183.00	Fr. 156.00	Fr. 13.00
Fr. 100'000.00	Fr. 364.00	Fr. 294.00	Fr. 252.00	Fr. 21.00
Fr. 150'000.00	Fr. 622.00	Fr. 510.00	Fr. 435.00	Fr. 36.25

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : J'espère qu'il n'y aura pas de nouveau renvoi et de 3^{ème} séance parce qu'on a l'impression qu'il y en a qui s'excitent entre eux et demandent toujours plus ! Par rapport au petit amendement de la dernière fois, ça a pas mal augmenté et ce serait encore pire lors d'une 3^{ème} séance !

Je n'insisterai pas sur les comparaisons avec l'assurance maladie. Apparemment on a affaire à des gens qui ne savent pas que l'assurance maladie, au lieu d'avoir des réductions pour les enfants avec le quotient familial, fait au contraire payer plus une famille qui a des enfants. D'ailleurs l'assurance maladie ne tient pas compte du revenu, donc cela n'a vraiment rien à voir avec la question. Les gens qui souffrent le plus des primes d'assurance maladie, ce sont justement ceux qui, avec une baisse d'impôts, ne gagneraient quasi rien.

J'aimerais maintenant revenir sur le fait qu'on a déjà eu une expérience de ce genre. En 1981, on a déjà eu des démagogues qui nous ont dit : « on va baisser l'impôt de 5 points ». A l'époque, on avait une commune dynamique, une commune qui, par exemple, avait passé du statut de cité dortoir au statut de vraie ville avec un centre (on venait de faire la rue Neuve et la Place du Marché).

Eh bien ! ensuite avec ces 5 points en moins, on a été fragilisé, il ne s'est plus rien passé pendant les 14 années qui ont suivi, la situation s'est dégradée à tel point qu'on en est arrivé à une crise en 1996 : le Syndic de l'époque avait presque passé Renens par pertes et profits, il proposait de tout solder, pour ainsi dire - abonnement bleu/blanc, la clinique dentaire scolaire, le CRA, Ondallaz et j'en oublie. Il y a heureusement eu une autre équipe qui a repris le pouvoir, une équipe qui avait confiance dans l'avenir de Renens et qui, malgré tous ces handicaps, a petit à petit remonté la pente et maintenant qu'on est en train d'émerger, qu'on pourrait enfin espérer avoir des prestations équivalentes aux autres villes de

notre importance, voilà que ceux qui n'ont rien fait pour nous aider à émerger se dépêchent de remettre Renens la tête sous l'eau !

Je ne suis donc pas d'accord avec ces amendements.

M. J. Depallens (F.r.) : On peut se demander si MM. Berthoud et Dupuis sont de la planète Mars ou de Renens.

Dans le sens que M. Berthoud parle de contribuables étranglés à Renens ; M. Dupuis réclame une baisse sévère du taux d'imposition, alors qu'il est parfaitement bien placé pour connaître les échéances qui nous attendent.

Pendant environ 30 ans, je ne prendrais que le dossier scolaire, les derniers collèges neufs qui ont été construits à Renens, Le Léman ou Verdeaux datent de 40/45 ans ! C'est bien joli, M. Berthoud de citer - je ne parle que des collèges neufs et non pas des réfections ou des raffistolages - j'aimerais parler également du point de vue des bâtiments scolaires, du retard que Renens a ... c'est bien joli de comparer avec Bussigny, Ecublens, etc... mais ces communes ont lancé des constructions scolaires dignes de ce nom, avec un respect pour la population de leur commune, des enfants, des jeunes générations et de l'attractivité. Ça me fait vraiment rire et peur en même temps de dire que Renens va être attractif en massacrant ses futures constructions scolaires, parce que le taux d'impôts va baisser et qu'on est dans une période où l'on doit remonter la pente au lieu de baisser encore plus la qualité de nos équipements scolaires.

La semaine passée, je me suis promené dans le collège du Simplon où j'ai été en tant que conseiller communal voir ce qui se passait, les baraquements ou containers - je ne sais pas comment il faut les appeler - les pavillons comme il est dit dans les beaux rapports, sont effectivement une belle façade, neufs à l'intérieur, mais ils sont totalement mal conçus, les professeurs ne sont pas satisfaits des surfaces qu'on leur offre, dans le sens que l'on a jugé bon - sans consulter les enseignants - de mettre les vestiaires à l'intérieur des salles de classe, ce qui réduit de $\frac{1}{4}$ la surface pédagogique utilisable pour les enseignants.

La consultation dans le milieu des enseignants, des parents d'élèves, des jeunes générations, des jeunes ménages qui veulent s'installer à Renens est claire : ils ne veulent plus avoir ces pavillons provisoires mal fichus.

J'approuve tout à fait M. Widmer qui dit que la question à Renens n'est pas uniquement d'économiser Fr. 300.- sur un revenu de Fr. 100'000.-, je ne pense pas que ça fait des grands ruisseaux et des grandes rivières et des grands fleuves, mais qu'il faut vraiment veiller à la qualité de nos équipements scolaires et remonter la pente qui est vraiment inquiétante par rapport au paysage scolaire des équipements qu'il y a maintenant. Je crois que si maintenant MM. Berthoud et Dupuis veulent défendre d'autres communes, ils peuvent le faire, mais je ne vois pas en quoi ils se sentent responsables par rapport à une population qui s'intéresse à Renens, un Renens attractif pour les jeunes ménages et les familles.

Je reviens sur un autre point : c'est les communes vaudoises. Ce qui se passe dans les autres communes du canton de Vaud, c'est qu'il y a beaucoup de communes qui tout à coup réalisent qu'elles doivent payer une facture sociale pour l'ensemble des communes qui en ont le plus besoin ; je crois que cela a été dit, tout le monde était prévenu, mais au moment où les chiffres sont arrivés, il y a eu des réactions épidermiques très fortes.

Je citerai la Commune de Grandvaux (ou des communes du nord du canton également) qui est à 62 % de taux d'imposition communal. Elle est en train de se rendre compte que ce n'est plus possible, que si on veut maintenir un tissu social vaudois de proximité également qui soit valable, de maintenir ce genre de taux c'est son affaire, on ne va pas intervenir dans les affaires intérieures de la commune de Grandvaux, mais j'aimerais bien qu'on se rende compte de ça !

Un deuxième argument, c'est que beaucoup de communes vaudoises disent maintenant : puisqu'on doit payer des factures sociales élevées, on va s'endetter... comme ça on va changer de catégorie, on va peut-être avoir une classification plus favorable et elles sont prêtes à faire n'importe quoi !

A Renens, on ne fait pas n'importe quoi ! On a 47 millions d'équipements scolaires de qualité à mettre sur pied, on ne sait pas comment on va se débrouiller, ce n'est vraiment pas le moment pour des concitoyens, des conseillers communaux ou même des candidats à la Municipalité responsables, de demander une baisse d'impôts actuellement !

Mme N. Haas Torriani (F.r.) : Je trouve qu'il y a des choses paradoxales. Au début de l'année, M. Perreten avait invité tous les partis pour faire un bilan sur les déchets, pour voir comment on pouvait éventuellement économiser et faire entrer de l'argent.

Les partis de gauche étaient pour ne pas baisser les prestations. Ils partaient du principe qu'il y avait tout un travail de sensibilisation à faire auprès de la population. Ils préféraient pour le moment que les déchets soient pris en compte dans les impôts. C'était justement les partis de droite qui préféraient une taxe « poubelle ». Alors peut-être qu'ils veulent baisser les impôts pour nous mettre ensuite une taxe « poubelle ». Ainsi l'impôt serait baissé, mais les petites gens payeraient désormais la taxe « poubelle » qui serait la même pour tout le monde, parce que là le revenu n'entre pas en ligne de compte.

On ne sait pas parfois d'où sortent certains raisonnements, c'est peut-être parce qu'on est à la veille des élections.

D'autre part, j'aimerais aussi poser une question. Je me rappelle qu'à la veille des autres élections, le groupe « Fourmi Rouge » était le seul à se bagarrer pour ne pas baisser les impôts. On a été minorisé et les impôts ont quand même été baissés. On s'est aperçu alors qu'on entrait dans une autre classe financière, comme si on était devenu plus riche, et le canton nous a alors pénalisés d'un million de francs ! J'aimerais bien que la Municipalité nous dise si avec cet amendement on risquerait de se retrouver dans une situation analogue.

M. A. Goedecke (rad.) : On doit bel et bien s'interroger sur le taux : ça n'a rien d'électoraliste comme certains sembleraient le prétendre, surtout si l'on constate que durant les dix dernières années, les rentrées fiscales ont pratiquement augmenté de dix millions de francs.

En effet, disposant du budget 2006, comme l'exigeait notre groupe lors de la dernière séance, pour se déterminer quant au taux de 81,5... je dois reconnaître que notre Municipalité ratisse large et réussira probablement à équilibrer ses comptes 2006, malgré un impôt sur le revenu prévisible de 74mios qui me paraît ne pas devoir être atteint malgré le taux de 81.5, puisqu'un tassement non négligeable de cet

impôt devrait se faire sentir pour les périodes 2005 et 2006, lorsque l'on sait de plus que les comptes 2004 nous laissaient pour cet impôt : 64mios.

Ceci dit et malgré cette remarque préliminaire, j'ai constaté dans ce budget certains éléments assez surprenant par exemple les comptes droit de mutation et impôt foncier... en effet :

droit de mutation	compte 2004	2,2 millions
« «	budget 2005	0,7 millions
« «	budget 2006	0,8 millions

Certes on a probablement bénéficié d'une rentrée extraordinaire en 2004, mais une telle baisse me surprend, alors que de très nombreux transferts ont été opérés en 2005 et sont prévus pour 2006, dont les Fr. 8'000'000.-- pour la parcelle de Belle Vue, qui a elle seule va rapporter env. Fr. 90'000.-- à la Commune.

De son côté, l'impôt foncier n'est-il pas sous-évalué, alors que de très nombreuses constructions ont été réalisées sur la Commune en 2003-2004 entre autres à Longemalle et à la route de Cossonay ? Les taxes sont effectivement très certainement entrées en vigueur en 2005/2006.

Il en découle à la simple lecture de ces deux postes que des éléments ont très certainement été sous-évalués à l'instar d'autres postes aux actifs, notamment des subventions à recevoir, qui seraient passées sous silence, dans le cadre de la péréquation de la facture sociale entre autres, ceci dans le but de montrer que le ménage courant présente un déficit, **d'où l'insuffisance de rentrées fiscales pour couvrir les charges** selon le budget et proposer ce taux d'imposition de 81.5 à nos concitoyens, qui dépasse largement celui pratiqué par la plupart des communes de notre canton.

Tout ceci pour dire que malgré tout la situation devrait être moins noire que celle présentée, qu'en conséquence l'attitude de notre Municipalité n'est dictée, **que par le problème de la construction des bâtiments scolaires**, pour lesquels notre Commune est face à un problème totalement insoluble, puisque avec une vingtaine de millions elle ne donnera toujours pas le tour pour garantir à toute la jeunesse de Renens de trouver une place dans une classe selon les exigences de la loi scolaire vaudoise ; **pour ce problème, c'est une structure à caractère régional qui doit être mise en place** et à ce sujet rien de concret n'a été proposé par notre Municipalité au courant de cette dernière législature en tout cas, malgré les nombreuses interventions et remarques entre autres de notre commission des affaires régionales, sous réserve des effets favorables pour notre Commune de la balance Etacom et/péréquation, cependant contestée apparemment par de très nombreuses communes vaudoises.

Est-il normal que des citoyens d'une Commune comme la nôtre, en particulier ceux qui ont travaillé toute leur vie, économisé pour avoir quelques dizaines de milliers de francs, voire une petite maison, soient contraints d'avoir des soucis, des peurs journalières pour leur fin de vie, entre autres pour payer leurs bordereaux de caisse de maladie, leur loyer et leur nourriture, enfin pour parvenir à faire face à leur bordereau d'impôt, **simplement parce que la gestion de « la manne fiscale » est orientée systématiquement vers l'assistanat, plutôt que du côté de ceux qui savent et cherchent à s'assumer pleinement...**

Venons-en à ce 10% de nos contribuables, qui par leurs impôts couvrent plus de 80% de nos charges ; est-il fondé que cette frange de la population assume seule l'essor démographique mal contrôlé de notre Commune, notamment en permettant la réalisation de nombreux immeubles « Plan-Léman et bien d'autres », sans prendre des mesures adéquates pour garantir le financement des classes nécessaires !!, pourtant de nombreuses communes ont pris les devants et je ne comprends pas pourquoi

à Renens, aucune mesure n'a été prise à ce sujet, charges scolaires et autres et également par une maîtrise de l'essor démographique, alors que chez nous on facilite la surpopulation par toute sorte de mesures, **qui indirectement ne respectent pas les habitants qui ont contribué à la réalisation de cette grande Commune de l'ouest**, en particulier les personnes actives dans les transports publics, le personnel soignant de nos grands établissements hospitaliers Lausannois des années 50 à 90 et bien d'autres, qui mériteraient pourtant de couler des jours heureux sans crispations, soucis et peurs du lendemain.

On pourrait en effet retenir un taux beaucoup plus élevé que 81,5 et les charges ne seront toujours pas couvertes, si d'autres pistes ne sont pas recherchées pour nos bâtiments scolaires.

Aussi, alors que la plupart des Communes de ce canton ont arrêté des taux d'imposition aux alentours de 70 à 80, je vous recommande de donner **un signal fort à notre exécutif en ce sens que de nouvelles voies doivent être recherchées pour le financement de nos établissements scolaires et non celles consistant à ponctionner nos contribuables.**

Je vous recommande donc de suivre la proposition d'un taux maximum de 77.0 points, avec l'amendement de M. Christian Widmer.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : J'aimerais rappeler l'ordre de grandeur des modifications dont on parle : ces 4 $\frac{1}{2}$ points de baisse qui nous sont proposés, ça veut dire quoi sur nos bulletins de versement des impôts basés sur 233 points ? Cela veut dire moins de 2 % de baisse. Autrement dit, sur chaque tranche de Fr. 100.— il y aurait deux francs en moins à payer !

Si l'assurance maladie, à laquelle certains s'évertuent à tout comparer, se contentait de faire ses hausses par 2 % à la fois, on serait vraiment heureux. Si vous voulez vraiment que l'assurance maladie baisse, attaquez-vous aux vrais problèmes, aux gaspillages de toutes ces assurances qui font plein de réserves disproportionnées, non pas en vue d'épidémies, mais parce qu'avec le système actuel elles ne savent pas combien de clients elles auront l'année suivante !

Donc, si vous êtes contre les hausses d'assurance maladie, moi aussi, il faut s'attaquer au système d'assurance maladie et non pas au taux d'imposition de Renens !

M. J.-F. Clément (soc.) : Pour moi, les impôts sont une forme de solidarité indispensable. On a souvent évoqué dans cet hémicycle les besoins évidents en terme d'accueil de la petite enfance, les problèmes scolaires en matière de locaux. On s'est « battu » pour favoriser l'arrivée de l'ECAL dans nos murs, on a des projets où l'on incite nos concitoyens à venir débattre du futur, d'enjeux, de comment vivre et cohabiter ensemble et puis, au même moment, on se priverait de ressources qui permettraient de réaliser ceux-ci !

Je ne sais pas si vous réalisez l'image que l'on donnerait à nos contribuables et à nos concitoyens. Ce serait totalement irresponsable.

M. Roscigno, heureusement, l'a mentionné pour quelqu'un qui gagne Fr. 40'000.--/an, et ils sont nombreux dans cette commune, c'est Fr. 5.50/mois d'économie par contre pour un revenu de Fr. 150'000.--/annuel, c'est fr. 36,25/mois - On voit bien sûr à qui profiterait la baisse de cet impôt !

Ne pas se soucier aujourd'hui des besoins des enfants, des jeunes, de leur scolarité, de leur formation, c'est un fort mauvais « calcul » pour le futur. Je dirais même que d'engager de l'argent aujourd'hui pour les accueillir correctement, pour les aider à obtenir un emploi, c'est un investissement indispensable pour le futur. Et nous ne pouvons pas nous priver de cet argent pour répondre de manière à peu près correcte à ces très nombreux besoins.

M. J.-J. Ambresin, conseiller municipal : Je commencerai tout d'abord par féliciter et remercier M. J.-P. Leyvraz qui a fait une excellente analyse et je lui pardonne volontiers de m'avoir coupé l'herbe sous les pieds. Il a très bien dit ce que j'aurais éventuellement pu dire, donc je ne le répéterai pas ! Quant à la pertinence de la proposition qui nous est faite de diminuer le taux d'imposition, sans vouloir être trop long, une ou deux rectifications. L'exposé des motifs et projet de décret, M. Widmer parle de 28 millions en 2006 et de 28 millions en 2007, même si je sais que d'autres sources disent autre chose, mais j'ai encore relu l'exposé des motifs hier, soit avant d'aller à la réunion dont a parlé Madame la Syndique.

Vous proposez d'adopter l'arrêté d'imposition pour une année. La Municipalité a expliqué les raisons pragmatiques pour lesquelles elle souhaite que ce soit 2 ans, mais si c'est la seule opposition qu'elle rencontre, je pense que nous nous en tirerons bien.

Ensuite, on a entendu les traditionnelles litanies sur la fuite des contribuables qui n'a jamais été démontrée ou encore l'amalgame avec les assurances maladie.

Mme Haas Torriani demande si nous pourrions changer de classe ? Avec la nouvelle péréquation, le nouveau calcul, il n'y a plus ces sauts extrêmement brusques que nous avons connus par le passé. Il y a actuellement trois critères qui sont :

1. Effort fiscal
2. Capacité financière
3. Population

Si nous baissons le coefficient d'impôt, c'est donc l'effort fiscal qui diminue puisque nous sommes plus riches théoriquement, nous demandons moins, donc l'effort est moins grand. Ce critère numéro 1 compte pour 3 points sur 10.

De combien baisserions-nous ? Actuellement, nous sommes à 18,3, alors il est assez probable que nous baisserions, mais ne je ne peux pas vous dire de combien et je serais malhonnête si je vous disais que ce serait l'effondrement ; baisse petite ou grande, c'est autant que nous devrions verser de plus aux contributions cantonales et c'est autant que nous recevions en moins de ces mêmes contributions cantonales. Alors, après chiffrer plus précisément je ne m'y risquerai pas.

Il paraîtrait donc que nous avons accablé nos contribuables de 20 millions supplémentaires en 10 ans, Monsieur Geodecke ! Je n'ai pas fait le calcul et il se peut que la dévalorisation de l'argent vous donne raison, mais il se trouve que taux d'imposition est resté à 105 suite aux événements rappelés par Monsieur Leyvraz tout à l'heure et si vous avez pris la peine de lire le préavis, vous aurez trouvé en première page qu'en 1998 nous étions effectivement à 105, que nous sommes montés à 107 en 1999 et 2000, qu'ensuite nous sommes descendus à nouveau à 104 jusqu'en 2003 et qu'au passage de la bascule la Municipalité a proposé une opération blanche en 2003 - opération acceptée par le Conseil communal. Les référendaires de l'époque n'avaient pas jugé bon de s'attaquer aux taux d'imposition proprement dit

et le peuple a même donné raison à la Municipalité en date du 3 février 2004. A cette époque, semble-t-il, certains étaient plus réceptifs au message municipal qu'aujourd'hui !

Je terminerai en disant que le préavis No 60 expose de manière très complète le contexte financier et les raisons qui ont amené la Municipalité à maintenir le taux de 81.5 ; ce discours n'a apparemment pas été compris de tout le monde, c'est peut-être l'époque qui veut ça !

Pour ma part, je m'étais livré au même calcul que certains d'entre-vous et pour ne pas être accusé de partialité - excusez-moi si je dis « je » - au nom de la Municipalité, j'avais pris la cohorte la plus grande de nos contribuables renanais, ceux qui déclarent entre Fr. 50'000.-et Fr. 60'000.-de revenus imposable. Pour ces personnes - et j'ai adapté les chiffres aux réalités de 2006 - un point d'impôt entraîne une économie de Fr. 54.-, soit Fr. 4.50/mois, mais pour la commune c'est Fr. 440'000.- environ, c'est-à-dire 5 emplois à plein temps !

Alors Mesdames et Messieurs qui proposez de baisser le coefficient, où allez-vous supprimer ces postes ? Dans l'administration, dans le social ? A moins que votre préférence n'aille à la police ou encore à la voirie.

Tout cela et bien d'autres arguments ont déjà été dits et répétés, alors pour innover un peu, je terminerai en ajoutant ceci : ce n'est pas en pratiquant la politique des caisses vides qu'on se donne la force d'agir !

M. Ch. Widmer (rad.) : Vous ne m'en voudrez pas, mais je ne peux pas laisser passer ce qui a été dit par M. Leyvraz.

M. Leyvraz dit, quasi mot pour mot, que la « droite » n'a strictement rien fait au niveau des 8 dernières années. Je rappelle - même si M. Leyvraz l'oublie peut-être ou que cela l'arrange de l'oublier - qu'au sein de la Municipalité dont il a parlé siègent 3 « radicaux », actuellement, Messieurs Golaz, Perreten et Petter et je ne crois pas que ces trois personnes n'aient rien fait durant 8 ans !

Deuxième sujet sur lequel je ne peux pas non plus être d'accord, c'est la remarque de M. Depallens qui dit que rien n'a été fait depuis 30 ans en matière de construction de collège : il oublie tout simplement le Collège dont il a ensuite parlé, celui du Simplon. Ce n'est pas une réussite - je m'étais opposé au concept de l'époque -, mais enfin cette nouveauté ratée, elle existe bel et bien !

Quant aux taxes « poubelles qui ont été évoquées par Mme Haas Torriani, je suis tout à fait d'accord pour dire qu'il est vrai que lorsque nous avons été rassemblés chez M. Perreten, cette taxe a été évoquée ; si depuis, elle n'a pas été introduite, c'est bien parce qu'un consensus n'a pas été trouvé entre les différentes parties en présence ; il faudra peut-être qu'on remette l'ouvrage sur le métier... la loi l'exige !

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Je crois qu'on a le débat important de l'année, c'est le débat où on décide soit de se donner les moyens de la politique qui est la nôtre, ou de mettre un frein à tout ce qu'on a essayé de mettre sur pied ces dernières années.

Vous dire aussi que c'est la Municipalité dans son ensemble, avec les trois radicaux, Monsieur Widmer, qui a réfléchi au taux d'imposition à fixer, qui a vraiment mené une réflexion importante et qui vous

propose ce soir d'en rester à un taux de 81.5 pour 2 ans - une année si vous le souhaitez pourquoi pas, mais à un taux de 81.5 - parce que si ce n'est pas le cas, c'est de nouveau un arrêt de développement assuré !

M. le Président propose de *voter tout d'abord à main levée la proposition du passage de 2 ans à 1 année*, ensuite le *vote nominal sera effectuée pour le taux d'imposition*.

Mme B. Forestier (lib.) rappelle qu'elle avait déposé un amendement à la dernière séance, soit :

Supprimer au niveau communal l'impôt sur les successions et donations en ligne directe descendante, soit en remplaçant au point 7b) « *impôt perçu en ligne descendante par franc perçu par l'état zéro centime* » .

La discussion reste alors ouverte sur cet amendement.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : Je constate que cet amendement ne rapporte rien à la grande masse de la population.

Je signale que déjà dans la plupart des cas courants chez nous, l'impôt sur les successions n'existe plus. Sur le morbier du grand-papa, vous n'avez pas à payer d'impôts de succession !

Prenez une famille, un couple qui a deux descendants et 2 millions de fortune. Si vous faites les comptes maintenant avec les changements qui ont été apportés par le canton, vous verrez que si un des conjoints meurt, personne ne paie un centime d'impôt sur la succession. En effet, un million n'est pas mis en succession, car il appartient au survivant. Pour le million restant, Fr. 500'000.— vont au conjoint, qui ne paie plus d'impôts. Restent Fr. 250'000.— par enfant et jusqu'à Fr. 250'000.—, on ne paye pas !

C'est donc vraiment un amendement pour des gens qui ne sont pas à plaindre et ne sont pas fortement handicapés par cet impôt sur les successions.

L'effet est donc insignifiant sur le contribuable. Regardons maintenant l'effet sur les comptes de la Commune. On a prévu au budget Fr. 700'000.— pour les successions (c'est moins que ce qu'on a touché en 2004, ceci dit en passant). J'ai essayé de voir à quoi cette somme pouvait correspondre. J'ai examiné pour toutes nos crèches les dépenses nettes (dépenses moins recettes), ça fait aussi Fr. 700'000.-- !

C'est donc un amendement qu'on pourrait se payer par exemple en supprimant toutes les crèches !

M. le Président clôt la discussion et passe directement aux votes des différents amendements.

Tout d'abord, le vote de l'amendement proposé par Madame la conseillère communale Betty Forestier est effectué à main levée : c'est à une large majorité, 10 voix « pour » et quelques abstentions que l'amendement est rejeté.

Ensuite, *vote nominal* concernant *le passage de 81.5 à 77* (cf. résultats nominatifs se trouvent après les conclusions) : c'est par 39 contre, 16 voix favorables et 7 abstentions que *l'amendement est rejeté*.

M. le Président prie **M. J.-M. Raymond**, président de la commission des finances, de donner lecture des conclusions municipales :

Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis N° 60 de la Municipalité du 29 août 2005,
Où le rapport de la Commission des finances,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

de garder le taux actuel d'imposition communal à 81.5 % ainsi que tous les autres impôts et taxes dans leur état actuel pour les années 2006 et 2007.

ADOPTE

l'arrêté d'imposition de la Commune de Renens pour les années 2006 et 2007 tel que présenté par la Municipalité.

- *Vote nominal* (proposition de M. le conseiller communal Christian Widmer) des conclusions municipales du préavis No 60 - arrêté d'imposition 2006-2007 : c'est par 41 voix pour, 9 contre et 11 abstentions que les *conclusions municipales sont acceptées*.

* Votes nominaux

1. Taux d'imposition de 81,5 à 77

2. Arrêté d'imposition 2006-2007

1. AEGERTER Jean-Jacques	oui		1. AEGERTER Jean-Jacques	Oui
2. AYER Danielle	Non		2. AYER Danielle	Oui
3. ANDRADE-GERWECK Tamara	Non		3. ANDRADE-GERWECK Tamara	Oui
4. BANDELIER Mireille	Non		4. BANDELIER Mireille	Oui
5. BARRAUD Olivier	Non		5. BARRAUD Olivier	Oui
6. BARRAUDY Pascal-André	excusé		6. BARRAUDY Pascal-André	excusé
7. BERGER Jean-Claude	Oui		7. BERGER Jean-Claude	abstention
8. BERSETH HADEG Verena	Non		8. BERSETH HADEG Verena	Oui
9. BERTHOUD Jacques	Oui		9. BERTHOUD Jacques	Non
10. BILA Radovan	Non		10. BILA Radovan	Oui
11. BONZON Arielle	excusée		11. BONZON Arielle	excusée
12. BOURQUIN-CHUARD Marcelle	Non		12. BOURQUIN-CHUARD Marcelle	Oui

13. CLEMENT Jean-François	Non		13. CLEMENT Jean-François	Oui
14. CLERC Ulloa Karine	excusée		14. CLERC Ulloa Karine	excusée
15. DELAQUIS François	excusé		15. DELAQUIS François	excusé
16. DEPALLENS Jacques	Non		16. DEPALLENS Jacques	Oui
17. DESBOEUF Hubert	Oui		17. DESBOEUF Hubert	Non
18. DINC Hasan	Non		18. DINC Hasan	Oui
19. DIVORNE Roland	Président		19. DIVORNE Roland	Président
20. DOUDIN Madeleine	excusée		20. DOUDIN Madeleine	excusée
21. DUPONT Nicole	excusée		21. DUPONT Nicole	excusée
22. DUPUIS Jean-Marc	Oui		22. DUPUIS Jean-Marc	Non
23. FERRINI Gian-Luca	Non		23. FERRINI Gian-Luca	Oui
24. FORESTIER Betty	Oui		24. FORESTIER Betty	Non
25. GAUDARD Jean-Jacques	Non		25. GAUDARD Jean-Jacques	Oui
26. GLAUS Jean-Pierre	Non		26. GLAUS Jean-Pierre	Oui
27. GLOOR Eva	Non		27. GLOOR Eva	Oui
28. GOEDECKE Alexandre	Oui		28. GOEDECKE Alexandre	abstention
29. GRENACHER Michel	absent		29. GRENACHER Michel	absent
30. Von GUNTEN André	absent		30. Von GUNTEN André	absent
31. HAAS TORRIANI Nicole	Non		31. HAAS TORRIANI Nicole	Oui
32. HEMMA-DEVRIES Ali	Non		32. HEMMA-DEVRIES Ali	Oui
33. HOTTIGER Claudine	Oui		33. HOTTIGER Claudine	Non
34. JAQUIER René	abstention		34. JAQUIER René	Oui
35. JOERCHER ANHORN Bastienne	Non		35. JOERCHER ANHORN Bastienne	Oui
36. JOLIAT Rosana	oui		36. JOLIAT Rosana	abstention
37. JÖRG Fatima	Oui		37. JÖRG Fatima	----
38. KELLER Vincent	absent		38. KELLER Vincent	absent
39. KOCHER Christophe	non		39. KOCHER Christophe	Oui
40. KOCHER Nathalie	excusée		40. KOCHER Nathalie	excusée
41. KORKMAZ Ali	Non		41. KORKMAZ Ali	Oui
42. LANGEVELD Loes	Non		42. LANGEVELD Loes	Oui
43. LARCHEVEQUE Pierre	Non		43. LARCHEVEQUE Pierre	oui
44. LEYVRAZ Jean-Pierre	Non		44. LEYVRAZ Jean-Pierre	Oui
45. MARTIN Gisèle	Oui		45. MARTIN Gisèle	Non
46. MAYSTRE Tinetta	Non		46. MAYSTRE Tinetta	Oui
47. METTRAUX Paul	Oui		47. METTRAUX Paul	abstention
48. MONTEMARI Pascal	oui		48. MONTEMARI Pascal	abstention
49. MORISOD François	excusé		49. MORISOD François	excusé
50. MULOPO Robert	Non		50. MULOPO Robert	Oui
51. NAUMORSKI Slobodan	Non		51. NAUMORSKI Slobodan	Oui
52. NICOLAS Gilbert	Oui		52. NICOLAS Gilbert	Non
53. PETITPIERRE Rémy	Non		53. PETITPIERRE Rémy	Oui
54. PRETRE Rose-Marie	Non		54. PRETRE Rose-Marie	Oui
55. REGENASS Claude	excusé		55. REGENASS Claude	excusé
56. REYMOND Jean-Marc	Non		56. REYMOND Jean-Marc	Oui
57. ROHRBACH Daniel	Non		57. ROHRBACH Daniel	Oui
58. ROMANO Myriam	Non		58. ROMANO Myriam	Oui
59. ROSCIGNO Eugène	Non		59. ROSCIGNO Eugène	Oui
60. ROULIER Jean-Daniel	abstention		60. ROULIER Jean-Daniel	abstention
61. ROUYET Jean-Pierre	Non		61. ROUYET Jean-Pierre	Oui
62. RUCHET Roselyne	absente		62. RUCHET Roselyne	absente
63. RUSCHETTA Pascal	Non		63. RUSCHETTA Pascal	Oui
64. SARTORETTI Girardin Christine	Non		64. SARTORETTI Girardin Christine	Oui
65. SAUGY Bernard	Non		65. SAUGY Bernard	Oui
66. SAUGY Catherine	Non		66. SAUGY Catherine	Oui
67. SCALA Michele	absent		67. SCALA Michele	absent

68. SCHAFFNER Antoinette	oui		68. SCHAFFNER Antoinette	Non
69. SCHMID Denise	abstention		69. SCHMID Denise	abstention
70. SIEGRIST Walter	abstention		70. SIEGRIST Walter	abstention
71. SISTO-ZOLLER Suzanne	Non		71. SISTO-ZOLLER Suzanne	Oui
72. STUDER Jacques	Non		72. STUDER Jacques	Oui
73. SZENYAN-REYMOND Simone	Non		73. SZENYAN-REYMOND Simone	Oui
74. TRENZ Pierre	absent		74. TRENZ Pierre	absent
75. VINCENT Raymond	absent		75. VINCENT Raymond	absent
76. WAEBER Pascal	Oui		76. WAEBER Pascal	Non
77. WICHT Catherine	abstention		77. WICHT Catherine	abstention
78. WIDMER Christian	abstention		78. WIDMER Christian	abstention
79. WIDMER Florence	abstention		79. WIDMER Florence	abstention
80. ZURCHER Yvonne	excusée		80. ZURCHER Yvonne	excusée

10. Rapport de la commission d'étude chargée d'étudier la réponse municipale à la motion : Introduction du stationnement privilégié (secteurs " Macarons ") des véhicules des résidents en ville de Renens.
M. Daniel Rohrbach, président-rapporteur.

Le rapport ayant été envoyé à chaque conseillère et conseiller, il ne sera donc pas lu. **M. le Président** ouvre la discussion.

Pour une meilleure compréhension du PV, le texte du rapport est entièrement retranscrit.

Rapport de la commission d'étude :

La commission d'étude s'est d'abord réunie une première fois le lundi 23 mai 2005 au CTC. Elle était composée de Mmes Danielle Ayer, Mireille Bandelier, Gisèle Martin, Tinetta Maystre, et Catherine Wicht accompagnées de MM. Jean-Jacques Aegerter, Olivier Barraud, Alexandre Goedecke, Jean-Pierre Leyvraz et votre serviteur Daniel Rohrbach.

A la demande de la commission, la direction de l'urbanisme a été associée et nous ont reçus pour cette séance : MM. les conseillers Municipaux Pascal Petter et Raymond Bovier, accompagnés des chefs du service Mme Martine Heiniger et M. Bernard Bovard.

A la demande du Président de la commission Mme Katia Suligoj secrétaire à l'urbanisme était également présente pour une prise de notes de séance, qu'elle en soit ici remerciée.

En ouverture de séance, la commission désigne votre secrétaire comme président-rapporteur. Après les salutations d'usage, les représentants de la municipalité n'ont pas d'éléments nouveaux à apporter ; un tour de table fait ressortir les éléments suivants :

- La commission salue unanimement le travail minutieux de Sécurité Publique et l'en remercie. A ce stade, quelques commissaires seraient convaincus de la réponse municipale, mais la majorité de la commission souhaite avoir des éclaircissements notamment :
 - Pourquoi la commune a-t-elle été divisée en autant de secteurs ?
 - Pourquoi la politique du trafic n'a-t-elle pas été abordée, particulièrement le fait que les habitants ne puissent pas laisser leur véhicule plus de 10 heures et de ce fait soient contraints d'utiliser leur véhicule plutôt que les TP ?
 - L'esprit de la motion n'était pas uniquement d'ordre financier mais de vraiment trouver une solution afin de favoriser l'utilisation des TP et de chasser ou tout au moins en faire payer les coûts aux camionnettes d'entreprises squattant le domaine public. C'est un sujet récurrent de la commission de gestion.
 - Un commissaire rappelle qu'en 1998 une proposition de taxer les voitures parquant la nuit avait été fortement contestée et refusée par le conseil.
Les motionnaires lui précisent que la conscience écologique a largement évolué depuis et que tout doit être mis en oeuvre pour préserver la qualité de l'air. La proposition de 1998 n'était qu'une taxe de nuit, les voitures étant obligées de quitter l'endroit le matin. D'autre part l'amplitude des journées de travail a augmenté par rapport à l'époque et les durées des trajets ajoutés à leur temps de travail dépassent largement les 10 heures journalières.
 - L'aspect financier est abordé par un commissaire d'un point de vue du financement de l'opération proposée par la municipalité avant de rapporter de l'argent.
 - Plusieurs commissaires souhaitent voir l'introduction des macarons liée à l'avancement de l'introduction des zones 30 afin d'en diminuer les coûts.
 - La commission demande encore pourquoi certaines zones ne font pas partie de l'étude (le Nord de la route de Cossonay, le quartier du centre et la zone des friches de Malley depuis l'avenue de Longemalle autour du magasin général des SI de Lausanne-le MaGeSi).

La direction de la Sécurité Publique nous donne les explications suivantes :

- 1° La commune a été divisée en 10 secteurs car l'étude s'est portée sur l'ensemble du territoire à l'exception du Centre, du Nord de la route de Cossonay et du Magesi.
- 2° Les 10 zones seront divisées en sous-secteurs. Les habitants domiciliés à cheval sur 2 secteurs pourront ainsi se parquer dans les 2 secteurs.
- 3° Si le secteur est petit il permet d'être proche des habitants.
Un commissaire fait remarquer qu'à l'inverse un grand secteur permet statistiquement plus facilement de trouver une place. La ville de Lausanne est actuellement divisée en 10 secteurs (donc des secteurs beaucoup plus grands).
- 4° Pour Renens, les secteurs ont été choisis afin de tenir compte des particularités de chaque secteur et sous-secteur. Un commissaire pose la question de la distribution des macarons (par famille, par entreprise, etc...) Sécurité Publique nous explique que certaines communes limitent à 3 le nombre de macarons/ménage, mais que ce n'est pas encore défini. Tout est lié au nombre de demandes et il faudra être vigilant pour ne pas se retrouver dans la même situation que Lausanne qui avait distribué plus de macarons que de places disponibles !
- 5° Les macarons pourront être distribués pour 3, 6 ou 12 mois et pour chaque délivrance un émolument de FR. 30. - sera perçu. A long terme, il est prévu de les délivrer pour une année.
- 6° Les macarons ne résoudront pas le problème de la durée de stationnement. A Renens, le contrôle des parcsages se fait de 8 à 18 heures et des mesures très tolérantes (pas de contrôle au centre avant 09h du matin par exemple, ce qui laisse une marge de manoeuvre).

La commission n'est pas d'accord avec cette affirmation et cet argument ne la convainc pas. Sécurité Publique admet que si un agent a une voiture dans le collimateur, elle y aura droit.

Dans le débat très nourri qui s'ensuit, un commissaire s'étonne de l'inégalité de traitement entre les zones « avec » et les zones « sans » macarons pendant l'essai proposé et pourquoi le Centre et le Nord n'ont pas été inclus dans l'étude. M. Bovard nous informe qu'au Nord de la route de Cossonay, la zone Pierregrosse est privée et qu'il existe un problème de servitude de l'artère 18. Ces secteurs ont été laissés de côté provisoirement. Pour le centre, il estime que les macarons ne seraient pas possibles car ils le paralyseraient.

Un commissaire demande encore pourquoi le parking de l'hôtel de Ville n'est pas inclus. Selon Sécurité Publique, le parking de l'Hôtel de Ville est loué par décision municipale FR. 170.--/mois pour la journée et FR. 90.--/mois la $\frac{1}{2}$ journée. Sécurité Publique pense qu'un parking d'échange du style P+R serait la solution idéale.

M. Petter nous informe encore que dans la réponse, il n'y a pas de lien avec les zones 30. Selon lui, ce sont des problèmes différents, mais il ne pose aucun problème de les régler ensemble par souci d'économie et ce de cas en cas.

Plusieurs commissaires ne comprennent pas le choix de Florissant comme zone d'essai, car c'est justement le quartier où il manque des places la nuit. Sécurité Publique nous répond qu'en effet les macarons ne résoudraient rien ni à Florissant, ni ailleurs dans la commune.

Selon certains commissaires, si le système prend fin à 19 heures il perd son intérêt ; il faudrait qu'il soit prolongé jusqu'à 22 heures, mais cela pose des problèmes de contrôle. Selon Sécurité Publique les autres communes ont installé ce système dans un but uniquement financier. La discussion se poursuit sur les tarifs proposés et les coûts donnés dans la réponse. La ville de Berne est citée par un commissaire et qui propose des tarifs de FR 30.-/hab., FR 60.-/travailleurs et FR 80.- /pendulaires. La direction de Sécurité Publique estime vendre env. 500 macarons pour Renens. Les coûts estimés dans la réponse semblent élevés aux commissaires. La gratuité ou la réduction d'un macaron lié à un abonnement de TP ne semble pas juridiquement possible à Sécurité Publique, mais ce point n'a pas été étudié.

La possibilité de vendre des macarons aux entreprises est abordée. La commission estime celle-ci nécessaire.

Le choix de la zone d'essai nous occupe ensuite. Sécurité Publique a choisi Florissant, car c'est un quartier peuplé qui comprend le plus de places de courte durée, avec un taux de stationnement élevé, mais ne comprend pas assez de places pour les résidents de nuit. Quelques commissaires souhaiteraient étendre l'essai aux zones 3, 6 et 7 (pour mémoire la zone 3 est le Village-Publiaz, la zone 6 le chemin des Clos-Château, rue de Lausanne et la zone 7 Florissant). Pendant le test, l'information doit être de qualité.

La commission débat ensuite seule.

1. Il apparaît que de nombreuses questions sont restées sans réponse, que le sujet passe par le porte-monnaie.
2. Selon la commission, le rapport municipal a été fait pour ne pas instaurer de système macarons à Renens.

3. Les affirmations de Sécurité Publique ne sont pas vérifiées ni documentées et n'ont pas convaincu la commission.

La commission souhaite entendre l'avis de spécialistes des communes comme Lausanne ou Prilly qui ont installé un système macarons. Une 2^{ème} séance est donc agendée. La 2^{ème} séance prévue le 15 juin a dû être ajournée faute de représentant de la ville de Lausanne. La 2^{ème} séance s'est donc déroulée le 5 juillet au CTC en présence de M. Raymond Bovier, Municipal d'Urbanisme et de Mme Martine Heiniger, cheffe de service. MM. Pascal Petter et Bernard Bovard de Sécurité Publique étaient excusés. Pour la commission, tous les membres étaient présents à l'exception de Mme Danielle Ayer et de M. Jean-Jacques Aegerter tous deux excusés.

Un exposé très complet nous est présenté par M. Philippe Coquerand, chef de l'office du stationnement de la ville de Lausanne; qu'il en soit ici remercié.

Extrait de l'exposé

La première zone test a vu le jour en 1993 dans le quartier sous-gare du Simplon.

Après la période de test, fin 1999, 9 zones ont vu le jour et ce en plus du Centre, elles ont été mises en place de manière concentrique. En 2005 elles ont été étendues à 12 zones et passeront à 14 zones en 2006 s'étendant ainsi à tout le territoire urbain lausannois à l'exception du bois de Sauvabelin et du parc de Bellerive.

Il y a 2 types de bénéficiaires : les résidents et les entreprises établies dans la zone concernée. Le prix du macaron est de Fr. 420.--/an dans les 2 cas. Pour les entreprises, seuls les véhicules indispensables à l'activité de l'entreprise (par exemple véhicule-atelier) peuvent obtenir un macaron. Il est possible de mettre 3 numéros d'immatriculation inscrits au même domicile par macaron, c'est-à-dire d'acheter un seul macaron et de l'utiliser avec 3 véhicules différents (bien évidemment 1 seul peut être utilisé à la fois et doit porter le macaron).

Les secteurs sont répartis en 2 groupes, c'est-à-dire que le centre-ville constitué d'un seul secteur est différencié des autres du point de vue des caractéristiques et objectifs. Le nombre de macarons est d'ailleurs limité à 1/famille dans la zone centre-ville (2/entreprises centre-ville).

Caractéristiques des zones

A. Centre

- *Nombreux commerçants/restaurants/services*
- *Réseau TP très dense*
- *Garantir un taux de rotation élevé des places et permettre le stationnement des habitants.*

B. Périphérie

- *Zones d'habitations prépondérantes*
- *Commerces/services dispersés*
- *Favoriser le stationnement des habitants et garantir l'accès aux commerces et services.*

Quel est le nombre de places et de macarons/zones ?

Dans la zone centre, il y a env. 1'800 places disponibles dont 85% sont limitées à moins de 2 heures et payantes. 1/3 des places sont accessibles aux macarons et le quota a été fixé à 1'000 macarons. S'il y avait plus de 1'000 demandes, il y aurait une liste d'attente. Actuellement, ce n'est pas le cas, et un peu plus de 900 macarons avaient été vendus (chiffres de janvier 2005).

Dans les zones périphériques, la grandeur varie de 680 à 1965 places disponibles en grande majorité en zone bleue et ouvertes aux macarons soit env 85% des places. Les places payantes sont aménagées selon les besoins locaux de cas en cas et non accessibles aux macarons. Le quota des macarons a été fixé à 1,5 fois le nombre de places macarons.

Pour les visiteurs, il existe différentes solutions de cartes à gratter achetables à l'avance et l'utilisateur doit gratter le jour, le mois et l'année correspondant au jour de l'utilisation. Elles sont vendues Fr. 6.--/demi-journée et Fr. 12.--/jour (respectivement Fr. 10.—et Fr. 20.—dans la zone centre). Elles donnent accès aux places payantes également. Il en a été vendu 26'000 en 2005. Pour les hôtels, une carte à gratter existe. Elle est vendue Fr. 5.- et permet de stationner de 17h. à 10h. le lendemain matin.

Coûts

Le prix de revient d'un macaron est de 0.40 pour le papier et 0.40 pour le plastique soit 0,80/macaron. Un logiciel d'un coût de Fr. 26'000.—a été acheté et la maintenance annuelle de celui-ci se monte à Fr. 6'000/an. Les macarons occupent 3 postes équivalents plein temps pour l'ensemble de la commune de Lausanne.

Après cette présentation, les commissaires sont absolument convaincus et ont trouvé beaucoup de réponses à leurs questions.

Lors de la discussion qui se poursuit, il s'avère qu'à Lausanne il n'y a pas de places macarons sur les chemins privés, ni dans les rues "riverains autorisés" où selon le responsable, ce serait un non-sens ; bien que possible la notion de riverain perdrait son sens puisque chacun pourrait déclarer chercher une place de parc, alors qu'en fait, il transite par ces rues. Il n'y a pas eu de report connu de locations de places privées sur des macarons. L'extension des zones a été votée à l'unanimité par le conseil communal. Pour Lausanne, le but des macarons est de favoriser l'utilisation des TP. Le stationnement à Lausanne est payant de 8h30 à 19h.

La commission siège alors à huis clos.

Les commissaires sont unanimement convaincus du bien-fondé de l'introduction des macarons à Renens, mais ne sont pas satisfaits de la proposition municipale. Au vu des expériences positives des communes voisines, la commission souhaite que le projet "macarons" soit à nouveau présenté par la Municipalité sous forme d'un préavis d'intention.

Ce préavis devrait découper tout le territoire en 3-4 zones macarons maximum et en incluant les zones du Centre, du Nord de la route de Cossonay et du MaGeSi. Ces zones devraient également tenir compte des grands parkings tels que le Censuy et l'Hôtel-de-Ville afin de favoriser l'utilisation des transports publics.

Ce préavis devrait également tenir compte de l'instauration des zones 30 et coordonner celles-ci avec les macarons. Une collaboration intercommunale pourrait également être étudiée. La commission

estime, qu'après ce préavis d'intention, si un essai doit être fait, il le soit sur une zone beaucoup plus étendue.

Mme A.-M. Depoisier, syndique s'exprime au nom de la Municipalité et indique que cette dernière a pris acte du rapport de la commission. La Municipalité peut comprendre les hésitations de la commission ; le problème sera repris au mois de janvier prochain, parce qu'en fait, la Municipalité n'est pas très loin d'être d'accord avec la commission et qu'il s'agira simplement d'ajuster la manière de voir les choses.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** prie le président-rapporteur de bien vouloir lire les conclusions du rapport :

Conclusions

La commission chargée d'étudier la réponse de la municipalité de Renens à la motion intitulée

Introduction du stationnement privilégié (secteurs " Macarons ") des véhicules des résidents en ville de Renens

propose à votre conseil de **refuser** la réponse municipale et demande le renvoi à la Municipalité pour nouvelle étude et rapport.

Soumise au vote de l'assemblée, c'est à une très large majorité, quelques avis « contraires » et 6 abstentions que la réponse municipale est refusée. **Cette réponse est donc à nouveau renvoyée à la Municipalité pour une nouvelle étude.**

11. Préavis No 63 :

Entente intercommunale SIE - SIE SA et TvT Services SA - Vente des réseaux.

M. Bernard Saugy, président-rapporteur.

M. B. Saugy (AeC) : Après les séances d'information du 4 octobre à Renens et du 11 octobre à Chavannes, la commission s'est réunie le 20 octobre à Renens.

Présent(e)s : Madame la Syndique Anne-Marie Depoisier, Messieurs les Municipaux Jean-Jacques Ambresin et Michel Peretten, M. D. Kohli, boursier de la Commune, Me Théraulaz, avocat de SIE SA et M. Grangier, expert-comptable.

Mesdames Rose-Marie Prêtre, Karine Clerc Ulloa, Messieurs René Jaquier, Jean-Marc Dupuis, Jean-Pierre Leyvraz, Paul Mettraux, Daniel Rohrbach (en remplacement de M. J-F. Clément) Pascal Ruschetta, Christian Widmer et Bernard Saugy, président-rapporteur.

Madame la Syndique présente le contexte du projet et l'intérêt pour la commune de disposer de la valeur du réseau pour faire face aux investissements requis, notamment en matière de locaux scolaires. Avant de relater les débats qui ont suivi, il convient de bien séparer les enjeux du préavis et les réflexions sur la libéralisation en cours, voire sur la privatisation des services publics. En 1998, les communes de l'Entente ont décidé de constituer une société anonyme entièrement aux mains des communes desservies en électricité. Les communes ont décidé que cette société entretiendrait et développerait les réseaux, les communes de l'entente restant propriétaires de la valeur résiduelle des réseaux sur 20 ans contre une location proportionnelle au chiffre d'affaires.

Sur le principe, la messe a été dite en 1998 et le préavis présenté ne permet que de décider si c'est le bon moment de vendre les réseaux de l'entente en contrepartie des droits dus jusqu'ici aux communes. A ce titre, personne ne doute que la transaction est favorable aux communes et alors que SIE SA n'aurait pas pu acheter ces réseaux en 1998, il semble bien que le référendum de 2002 contre la libéralisation des réseaux ait permis de retarder les rabais demandés par les PME et contribué à constituer une pelote qui permet d'effectuer le transfert aujourd'hui, dans de bonnes conditions pour les communes et ceci sans créer de difficultés à SIE SA.

Certains commissaires voient dans le préavis la patte d'experts précis et convaincants, mais regrettent la faiblesse de la dimension stratégique ou politique, tant sur les rôles des communes ayant des parts très disparates, que face à l'avenir où personne ne croit vraiment que SIE SA puisse rester indépendant face aux concentrations qui s'annoncent.

Me Théraulaz et M. Grangier rappellent que le SIE SA a été exonéré de taxes et de droits de mutation et que cette situation pourrait changer avec la libéralisation à venir, surtout si les dividendes venaient à dépasser 2 %, mais sans relation avec ce préavis.

Il est rappelé que le SIE SA est chargé de l'entretien et du développement du réseau pour assurer la desserte en électricité. Cette desserte sera rémunérée par le droit de timbre, ce qui devrait éviter le développement de réseaux concurrents, de toute manière difficiles à rentabiliser, surtout si le canton introduit une redevance sur le droit de sol.

En vrac :

- Il est rappelé que les actions reprises par le SIE SA ne donnent pas de droit de vote.
- Le poids d'Ecublens, qui bénéficie des consommations de l'EPFL à 50'000V, mais est pénalisé par la neutralisation fiscale des terrains correspondants, a fait l'objet d'âpres négociations et de clés différentes pour les ristournes et les actions. Ici aussi le présent préavis n'a pas d'effet sur la situation existante
- Le montant des frais de transaction ne devrait pas dépasser Fr. 500'000.- et sera ventilé entre les deux sociétés.
- Toute vente d'actifs de la commune doit être soumise au législatif.
- Les actions de la Commune sont représentées à l'assemblée générale par le président de la commission des finances, solution qui respecte le rôle de législateur du législatif communal.

Convaincue que dans le cadre de la situation actuelle la proposition du préavis est la meilleure, la commission vous recommande à l'unanimité d'accepter le présent préavis.

Mais pour limiter le risque d'une privatisation non souhaitée, la commission émet, à l'unanimité, le vœu que les statuts des deux sociétés soient adaptés afin d'introduire une majorité qualifiée des trois quarts pour modifier les statuts, à l'instar de la majorité qualifiée requise par le code des obligations pour modifier les buts sociaux de la société.

Compte tenu de ce qui précède, la commission recommande de voter les conclusions municipales telles que présentées.

M. le Président ouvre la discussion.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : Le contexte général de cette affaire de vente est plein d'éléments agaçants qui donnent des envies de vote de protestation.

Premièrement, j'estime que cela a été une erreur de casser l'ancien SIE dans lequel chaque secteur (électricité, télécommunications, informatique, cinéma) soutenait et renforçait les autres. Cet organe, une fois réglés certains problèmes éthiques, aurait pu devenir un superbe service technique intercommunal intégré. Or on en a fait une multitude d'entités monomaniaques dont la première, le cinéma, n'a pas tardé à succomber sous la dynamite.

Deuxièmement, je regrette que 2 de ces entités soient devenues des SA avec tout ce que cela implique de perte de contrôle démocratique et de priorité absolue donnée aux aspects financiers, aux dépens par exemple des économies d'énergie.

Troisièmement il est difficile d'accepter l'arrogance, présente tout au long du préavis, des responsables du SIE en matière de libéralisation de l'électricité. Selon eux, celle-ci se fera de toute façon, un point c'est tout, il n'y a même pas à discuter. Ou bien ces gens n'ont pas lu le journal le 22 septembre 2002 lorsque le peuple a dit non à leur libéralisation, ou bien leur mépris du peuple est tel qu'ils n'accordent aucune importance à ce détail. A ce propos, j'aimerais que la Municipalité essaie encore (même si la tentative me paraît désespérée) de leur expliquer qu'ils sont libres d'exprimer leur opinion comme n'importe quel autre citoyen, mais qu'ils n'ont pas à détourner un service qui appartient à l'ensemble des habitants de l'Ouest pour y véhiculer leur propagande.

Ceci dit, si je me cantonne à l'objet même du préavis qui consiste à vendre les anciens câbles du réseau à des sociétés qui sont déjà propriétaires des nouveaux câbles, je n'ai rien contre, d'autant plus que ce matériel reste ainsi entre les mains de nos 4 communes vu qu'elles sont les actionnaires exclusives de ces 2 compagnies.

M. J.-P. Rouyet (F.r.) : J'aimerais que le vœu formulé par la commission devienne une réalité. Aussi, je demande instamment à la Municipalité d'intervenir concrètement auprès des communes concernées, pour que les statuts changent de la manière désirée par la commission et que la majorité des $\frac{3}{4}$ dans la circonstance expliquée voit le jour !

M. B. Saugy (AeC) : Au sujet du vœu, ce dernier n'est pas tombé du ciel ! En effet, il vient à la suite de discussions dans les nombreuses séances d'information qui montraient bien que le sujet était "chaud", même si d'enjeu réel il n'y en a pas - la messe est dite, rappelons-le !

La commission a en outre acquis la conviction que les municipaux allaient reporter ce vœu et Me Théraulaz nous a certifié qu'il mettrait tout en œuvre pour le faire exhausser.

Il est clair que cela ne peut être qu'un vœu, puisqu'il n'est pas sûr que les autres communes proposent la même modification.

M. Ch. Widmer (rad.) : C'est un préavis où il est beaucoup question de « petits sous », et, en réalité, ce sont des gros sous qui sont en jeu !

Dans le préavis, vous l'aurez certainement remarqué, il y a une toute petite ligne où les frais de transactions sont devisés à Fr. 750'000.-- ; lorsque nous avons siégé, certains d'entre-nous ont posé la question aux experts pour leur demander comment justifier ces Fr. 750'000.--. Ces messieurs n'ont pas été vraiment empruntés, mais ont toutefois dû avouer dans leur réponse que c'était largement bien estimé - si j'ose m'exprimer ainsi ! - alors, on a un poussé un peu plus avant pour savoir ce qui était vraiment un petit peu beaucoup surestimé : il nous a dit à ce moment-là que vraisemblablement, on pouvait nous garantir quasiment de manière définitive, qu'il s'agirait au maximum de Fr. 500'000.-- et non plus de Fr. 750'000.-- !

Alors, je formulerai une recommandation à ceux qui siégeront dans le futur au Conseil d'Administration du SIE SA et TvT SA, puisque ces frais de transaction ne comprennent pas une, mais bien les deux sociétés.

Personnellement, je serais très intéressé à ce que l'on verrouille ce montant de Fr. 500'000.--, pour qu'il ne soit pas dépassé, parce que quelque part vous - même comme moi-même sommes intéressés à ce que pourraient devenir ces Fr. 250'000.-- restants ! ... un petit bout dans la caisse de Renens, ça ne serait pas plus mal !

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Ce préavis a été largement l'objet d'informations et vous y avez largement participé, j'aimerais vous remercier pour cet intérêt parce que je crois que c'était un préavis important non seulement pour la Commune, mais pour le SIE.

A propos du vœu de la commission d'études, je confirme que Me Théraulaz planche déjà sur une nouvelle rédaction pour donner une suite favorable à ce vœu. Et aussi rapidement que possible l'assemblée générale modifiera les statuts.

En ce qui concerne les fameux Fr. 250'000.-- plus Fr. 500'000.-- qui font Fr. 750'000.-- à la page 9 : je confirme également ce qui a été dit par M. Widmer, en ajoutant encore un élément : c'est que non seulement la somme est très largement évaluée, mais qu'elle n'est pas forcément bien répartie entre le SIE et le TvT Service SA.

Lorsque les frais de transactions seront connus, la répartition sera faite correctement et vous en aurez bien entendu connaissance. A partir de là, la Municipalité ne peut que vous recommander d'adopter ce préavis et permettre ainsi à la Commune de réaliser quelques millions bienvenus.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** prie la président-rapporteur de donner lecture des conclusions municipales.

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 63 de la Municipalité du 12 septembre 2005,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

- d'autoriser la vente par le Service intercommunal de l'électricité (SIE), soit les Communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens et Renens, à SIE SA, Service intercommunal de l'électricité, du réseau de distribution électrique pour le prix de Fr. 66'000'000.-- (soixante-six millions de francs), avec effet au 1er janvier 2005;
- d'autoriser la vente par le Service intercommunal de l'électricité (SIE), soit les Communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens et Renens, à TvT Services SA, du télé-réseau, à l'exception du réseau de fibres optiques utilisé par les communes, pour le prix de Fr. 4'100'000.-- (quatre millions cent mille francs), avec effet au 1er janvier 2005;
- d'accepter, une fois l'ensemble des opérations de vente effectuées, la dissolution du Service intercommunal de l'électricité (SIE).

Soumises au vote, les conclusions municipales sont acceptées à une très large majorité, 3 avis « contraires » et 9 abstentions.

15. Préavis No 65 :

**Admission de 18 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
Dépôt de préavis - Discussion préalable.**

M. le Président nomme la commission de naturalisation pour l'étude de ce préavis, étant donné que la discussion préalable n'est pas demandée.

16. Préavis No 66 :

**Projet "BIO R+" - Mesure spécifique destinée aux jeunes sans emploi.
Dépôt de préavis - Discussion préalable.**

M. le Président ouvre la discussion préalable ; la parole n'étant pas demandée, la commission d'étude désignée pour l'étude du préavis est composée comme suit :

Du groupe Fourmi rouge : Mme Karine Clerc Ulloa, présidente-rapporteuse
Mme Nicole Haas Torriani

Du groupe AeC	:	M. Jean-Jacques Gaudard
Du groupe radical	:	Mme Florence Widmer M. Jacques Berthoud M. Alexandre Goedecke
Du groupe libéral	:	Mme Antoinette Schaffner
Du groupe socialiste	:	Mme Myriam Romano M. Robert Mulopo M. Gina-Luca Ferrini

14. Propositions individuelles et divers.

Mme M. Romano (soc.) présente une motion « *Promotion de l'usage de modes de transport non polluants et amélioration du réseau de pistes cyclables* » :

Dans sa politique des déplacements, la Ville de Renens devrait faire la promotion de l'usage de modes de transport non polluants. A ce titre, l'usage de la bicyclette présente de nombreux avantages pour les déplacements de courte et moyenne distances en zone urbaine.

Mode de transport :

- Économique en énergie
- Pas polluant
- Peu gourmand en espace
- Pas de problème de stationnement et d'engorgement aux heures de pointe
- Moyen plus rapide que la voiture pour des trajets inférieurs à 4km.

I. Programme NewRide

Dans le cadre du programme NewRide, les cantons et les communes soutiennent, en collaboration avec Suisse Energie et avec d'autres services de la Confédération, l'emploi de véhicules au rendement énergétique favorable, à savoir, les deux-roues électriques.

En 2004, 28 communes ont participé à ce programme. Elles ont organisé près de 200 expositions avec possibilité de courses d'essai (Genève, Neuchâtel, Lausanne...).

Pour les communes intéressées, le programme consiste à :

- Organiser des expositions afin d'informer la population sur ces moyens de transport non polluants ;
- Louer des deux-roues électriques pour des courses d'essai, notamment dans des lieux de grande affluence comme la gare, par exemple, en collaboration avec des revendeurs de la commune ou de la région ;
- Favoriser l'emploi de vélos et de scooters électriques au sein de l'administration communale ;
- Soutenir la vente des deux-roues électriques en offrant une subvention à l'achat (ce qui se fait actuellement à Lausanne)

Les communes intéressées par ce projet ont jusqu'à la fin de ce mois la possibilité de s'inscrire, toute information utile peut être trouvée sur le site www.newride.ch.

Ce projet répond aux critères d'une politique des transports durables, à savoir :

- La durabilité écologique :
 - Diminution des émissions de CO₂ et de substances polluantes, ainsi que des nuisances sonores dues au trafic ;
 - Diminution nette de la consommation d'énergie en favorisant le transfert du trafic motorisé individuel vers les vélos ou les scooters électriques.

- La durabilité économique et financière :
 - Optimisation de la gestion des places de parking et libération des surfaces dans le centre (10 vélos sur une place voiture).

- La durabilité sociale :
 - Avantages en termes de santé publique : pratique d'exercices physiques quotidiens, diminuant les risques cardiaques et cérébraux ;
 - Modèle de transport simple et attrayant accessible au plus grand nombre.

Après en avoir fait l'éloge de manière complète, je ne peux qu'inviter la Municipalité à prendre contact avec l'organisation NewRide afin de pouvoir mettre en place un tel projet à Renens.

II. Amélioration du réseau de pistes cyclables

Faire du vélo à Renens et dans l'Ouest lausannois est un défi au quotidien, malgré une topographie favorable. La voiture a obtenu la part du lion ces dernières années. Les routes ont été aménagées uniquement en fonction de ses besoins, rendant dangereuse la pratique du vélo. Celui-ci reste le parent pauvre des aménagements dans la région. Pourtant ses avantages sont considérables : les coûts des infrastructures sont extrêmement faibles en comparaison des autres modes de transports et les avantages, en termes de diminution de la pollution de l'air et des nuisances sonores, sont indéniables.

En 2003, l'association Cyclic (association de défense de la petite reine) et ATE (association transport et environnement) ont établi des propositions concrètes en matière de réseau cyclable dans l'Ouest lausannois en proposant non moins de dix itinéraires correspondant à des déplacements quotidiens (travail, achats, loisirs).

Ainsi que la création d'un poste de délégué deux roues dans l'Ouest.

Un bilan en mars 2005, plutôt mitigé, a été effectué par les mêmes intervenants et faisait état d'améliorations encore timides. Ils relèvent notamment de grosses lacunes au niveau du stationnement sécurisé à la gare de Renens et toujours la même difficulté dans le franchissement nord-sud de la gare elle-même. Venant par exemple de Crissier pour aller sur le site des Hautes Ecoles, les cyclistes n'ont pas de possibilité de traverser la zone de la gare aisément et en sécurité.

Je demande à la Municipalité de :

1. Nous informer sur les aménagements réalisés cette année et sur ceux qui sont prévus dans un futur proche ;
2. Définir un schéma d'itinéraires sûrs et praticables pour des déplacements de courte et moyenne distance, en tenant compte des pôles d'activité, des équipements et de la topographie ;
3. Etudier lors de la conception de tout aménagement ou réaménagement routier, des possibilités de favoriser un trafic cycliste sûr et commode, également hors des itinéraires planifiés (contresens cyclables);
4. Mettre en place aux abords des pôles importants (gare CFF, centre de quartiers, centres sportifs, interface de transports) des systèmes permettant de déposer son vélo et de le protéger efficacement contre le vol et d'améliorer ainsi les offres en stationnement ;
5. Nommer un délégué deux-roues afin de gérer la planification et la réalisation de l'ensemble des mesures proposées ;
6. Développer la complémentarité avec les transports publics et les CFF (stationnement des vélos aux arrêts, aménagements reliant les transports publics, chargement gratuit des vélos dans les bus).

M. le Président ouvre la discussion.

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Tout d'abord, un point de procédure : toutes les demandes correspondent mieux à un postulat qu'à une motion. En effet la plupart des questions sont de compétence municipale et il y en a un bon nombre, ce qui fait que le rapport que l'on va fournir couvrira beaucoup de domaines ; je vous demande simplement d'appeler cette demande « postulat ».

Sur le fond, j'aimerais dire que, à travers le SDOL, un schéma directeur de la mobilité douce vient d'être mis en consultation dans lequel un certain nombre de possibilités sont offertes ; chaque fois que l'on aura l'opportunité ou l'occasion d'en mettre en place certaines, comme, par exemple le franchissement des voies CFF ou des routes qui coupent notre région souvent en deux parties, cela sera fait.

Ce postulat sera volontiers étudié par la Municipalité et dire encore que ce Schéma Directeur sur la mobilité douce donne déjà un certain nombre de pistes.

M. Ch. Widmer (rad.) : Les propositions de Madame Myriam Romano sont certes intéressantes ; en ce qui me concerne, je regrette simplement une chose, c'est que dans le cadre de « Renens Cœur de Ville » où plusieurs d'entre-nous avons eu l'occasion de siéger à quatre reprises et où il existe un groupe « cyclistes », dont Madame la conseillère communale Rose-Marie Prêtre fait partie, les éléments évoqués aient été passés sous silence. Il est regrettable que toutes ses propositions n'aient pas été faites au travers du groupe «cyclistes » qui, lui, statue dans le cadre de « Renens Cœur de Ville ».

Je rappelle que « Renens Cœur de Ville » compte, sauf erreur, sept commissions et que l'une d'entre-elles, c'est effectivement les cyclistes. Je rappelle aussi que Monsieur Jean - François Clément a également siégé dans cette commission des cyclistes. C'est vraiment dommage que l'on n'ait pas pu obtenir ces informations plus tôt.

Puisque je parle de « Renens Cœur de Ville », je vais m'y arrêter quelques instants, si vous le permettez, pour demander que, après la prochaine séance qui devrait clore le volet « Renens Cœur de Ville » et qui se tiendra, si je ne me trompe pas, le 17 novembre prochain, l'on puisse obtenir lors du Conseil communal du mois de décembre une sorte de résumé sur les activités et sur les premiers enseignements que l'on peut tirer de cette expérience « Renens Cœur de ville ».

J'imagine que Madame la Syndique pourrait très bien le faire, voire Monsieur Raymond Bovier, puisqu' il a lui-même suivi l'ensemble des débats.

Merci pour votre prochain petit « topo » !

M. J.-J. Gaudard (AeC) : J'ai une question à formuler pour la Municipalité : si elle pouvait nous renseigner sur un sujet qui fût « chaud » par le passé et qui remonte quelque peu en surface. ; on en a un peu parlé lors de différents sujets ce soir, c'est le rapprochement des communes de l'Ouest.

Alors, y a-t-il toujours une volonté manifeste ou y a-t-il un blocage politique au niveau municipal dans d'autres communes ? Il serait bon de pouvoir avoir un point de situation.

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Sur la précédente intervention - celle de Mme Romano - à propos de ce que vient de dire M. Widmer et du rapport sur « Cœur de Ville », bien sûr qu'au prochain conseil on pourrait vous donner 2 ou 3 informations sur le déroulement de ces séances. Nous aurons de la part de M. Babey qui a mené toutes les séances un rapport fouillé avec les propositions ressorties des débats. Personnellement, je n'ai suivi aucune séance exprès, parce que je pense que ce n'était pas mon rôle que d'aller dans ces séances ; par contre, maintenant, je suis comme vous très curieuse des propositions qui vont sortir de ces débats. Mais, encore une fois je ne pense pas que nous les aurons à la prochaine séance, celle du mois de décembre.

Pour revenir sur la demande de M. Gaudard : j'aimerais dire qu'il y a dans le rapport de gestion, sous chaque direction, un chapitre qui concerne toutes les activités intercommunales.

La collaboration intercommunale n'a jamais été aussi intense que ces derniers temps ! Chaque municipal a régulièrement des séances avec les municipaux concernés par le même domaine que lui, que le « Schéma directeur » nous oblige à nous rencontrer très régulièrement et à penser « région », que tout ce qui concerne les transports est aussi une affaire intercommunale et nous sommes aussi en train de réfléchir au volet institutionnel du projet d'agglomération Lausanne/Morges qui devrait nous permettre de mettre en place un système d'agglomération.

C'est en ce moment du côté des municipalités que le projet se prépare, mais l'idée est de travailler comme au Bureau du Schéma Directeur - convention entre les communes donnant la responsabilité de la gestion du Bureau à une commune (en l'occurrence c'est Renens). Ensuite, une convention entre ce groupe de communes et le canton pour le financement que le canton nous accorde et pour le travail que nous faisons avec lui.

Donc du côté de l'agglomération qui va regrouper toutes les communes de « Lausanne Région » et de la région de Morges - restera à voir si on va faire une seule entité, mais pour cela une Constituante va certainement être mise en place dans le premier semestre de l'année prochaine. En tout cas pour

Renens, j'ai souhaité que l'on puisse inclure un représentant du Conseil communal. Il faut voir si cela va être accepté par les autres communes, mais je pense que dans cette Constituante, le Conseil communal trouvera sa place et que lorsqu'on mettra en place les vraies structures de cette agglomération, il faudra nous faire représenter dans cette structure.

Le début de l'année prochaine nous permettra d'y revenir.

M. le Président soumet au vote la transmission du postulat présenté par Madame la conseillère Myriam Romano : c'est à une très large majorité, aucun avis contraire et 5 abstentions que le postulat sera remis à la Municipalité pour étude et rapport.

Mme N. Haas Torriani (F.r.) : Je voudrais poser une question à la Municipalité. Une zone 30 avait été demandée aux Baumettes soit lors du projet de la ligne No 18, soit lors des assemblées sur les zones 30. On nous avait répondu que ces zones ne convenaient pas pour les bus à cause de leurs horaires.

Mais maintenant que le bus ne passe plus sur l'avenue des Baumettes, cette excuse n'est plus valable. D'autres ont dit que sur cette route il y a des gens qui vont travailler. Ce n'est pas une raison, les gens qui partent de chez eux, même s'ils sont en zone 30, vont aussi travailler !

Alors, j'aimerais savoir où on en est parce qu'il y avait eu une pétition des habitants et certains d'entre eux m'ont demandé des nouvelles.

M. R. Bovier, conseiller municipal : Effectivement, il y a un changement du fait que les bus ne passent plus sur l'avenue des Baumettes. On va étudier à nouveau la « Zone 30 » prévue au quartier des Baumettes.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : Comme vous le savez, nous avons à voter sur la permission de vendre n'importe quoi dans les gares le dimanche, y compris des choses qui n'ont rien à voir avec les besoins des voyageurs. Comme vous le savez également, au cas où nous voterions oui, la suite est déjà programmée : une motion du Conseil des Etats est pendante, qui demande que tous les commerces puissent vendre n'importe quoi le dimanche afin d'être sur pied d'égalité avec les gares.

Ma question est donc la suivante : si cela devait arriver, quels moyens la Municipalité conserverait-elle sur le plan local pour défendre la vie de famille de ses vendeurs et de ses commerçants ?

Mme A.-M. Depoisier, syndique : On entre là sur un terrain qui n'est plus communal ; mais j'aimerais juste rappeler que nous avons encore un règlement d'ouverture et de fermeture des magasins qui est l'un des plus sévères de la région avec celui de Lausanne.

Nous ne connaissons donc ni les ouvertures le soir ni les samedis prolongés jusqu'à 18h00, c'est un problème qui n'a jamais été terriblement discuté et demandé dans notre Commune. Le jour où les

horaires seront libéralisés, il y aura certainement une loi cantonale et à ce moment-là la loi cantonale primera sur nos règlements communaux.

Moi, je ne vois qu'une solution pour garder la maîtrise, c'est de dire aux gens de voter NON le 27 novembre prochain, c'est tout !

M. W. Siegrist (lib.) : J'aimerais prendre la balle au bond, suite à l'intervention de Mme Haas Torriani sur la ligne No 18.

Je vous rappelle que j'étais intervenu pour déplorer le fait que cette ligne ne passait pas par les Baumettes, ce qui aurait déjà fait des obstacles naturels et aurait permis de freiner le trafic.

Or, la population a interpellé la Municipalité, les transports publics lausannois (TL) sur cette avenue des Baumettes délaissée par cette ligne No 18, qui est un succès pour le reste du parcours.

Il leur a été répondu, lors d'une rencontre au mois de juin dernier qu'incessamment sous peu, un passage piétonnier verrait le jour entre la Banque UBS et le tennis de Renens.

Les habitants des Baumettes sont toujours dans l'attente de ce passage, qu'en est-il ?

M. Michel Perreten, conseiller municipal : Pas plus tard que la semaine dernière, j'ai été voir Mme Viatte, directrice de l'EMS des Baumettes. On a fait, suite aux diverses interventions, un petit calcul (on a demandé des offres) - pour la construction d'un chemin piéton qui passe derrière le tennis avec accès pour personnes handicapées (rampes, éclairages publics, etc....) cela coûterait environ Fr. 100'000.--. Alors, on n'a pas forcément les moyens, j'ai demandé à Mme Viatte si l'EMS aurait mis la moitié ; elle m'a répondu que non... « on n'a pas de sous... » !

On a trouvé une solution intermédiaire - cela permettra surtout, selon les infirmières ou personnes valides, de gagner quelques centaines de mètres pour aller prendre le bus. Cette solution intermédiaire coûterait Fr. 40'000.-- ! On la ferait donc avec nos moyens communaux (employés de la Commune + locations de quelques machines et la fourniture du matériel).

En ce qui concerne la ligne du bus No 18, il faut savoir que les bus articulés ne peuvent pas passer sur l'avenue des Baumettes.

M. W. Siegrist (lib.) : J'interviens sur la réaction ou réponse de M. Perreten. Les bus articulés ne peuvent pas passer aux Baumettes ? - Moi, j'y suis tous les jours - j'y habite et j'y travaille - on voit des camions-remorques avec des voitures y passer et je peux vous dire que ceux-ci naviguent très fréquemment aux Baumettes, alors dire que les bus ne peuvent pas passer, c'est une fausse excuse !

M. J.-P. Rouyet (F.r.) dépose une interpellation sur le même thème dont a parlé Madame la Syndique « Quelle démocratie pour quelle agglomération ? » - et d'après celle déposée au Conseil communal de Lausanne :

Je vous lis une partie de l'article paru en page 5 du journal « Le Régional » du 16 septembre dernier. Il est sous-titré :

« Assemblée constituante » pour l'agglomération et nous apprend notamment : « (...) c'est à Lausanne Région qu'incombe la tâche de faire des propositions aux communes pour mettre en place les modalités d'une collaboration plus étroite. Il s'agirait de créer une sorte « d'assemblée constituante » de l'agglomération qui se réunirait dès le début de l'année prochaine. Au programme des débats : définition de la structure de collaboration regroupant les communes, mode de représentation des communes, modes de décision et de financement. »

A la lecture de ce texte, on constate que cette « Assemblée constituante », même si elle est entre guillemets, se verrait attribuer des compétences assez larges, importantes et sensibles : organisation démocratique et ressources financières.

Les conseillers-ères communaux questionnés n'ont jamais entendu parler de cette démarche - ce n'est plus tout à fait vrai, on en a entendu parler ce soir - qui devrait se concrétiser début 2006 déjà. Renseignements pris, il semble que ce sujet ait été abordé lors de l'assemblée générale de Lausanne Région du 8 septembre dernier et nulle part ailleurs.

A moins qu'il s'agisse d'une erreur d'interprétation de l'article, ce qui est peu probable, ou que le journaliste se soit emporté, ce qui est encore moins probable, il semble que les contours essentiels de l'agglomération lausannoise sont en train de se dessiner à l'écart des membres des législatifs des communes concernées.

Ces différentes observations conduisent à poser les questions suivantes :

- 1) *Dans quel type de collaboration intercommunale la Municipalité de Renens entend-t-elle engager la ville : association, fédération ou agglomération ? et pour quelle(s) raison(s) ?*
- 2) *Qui fera partie de l'« Assemblée constituante » mentionnée dans l'article ?*
- 3) *Quelles seront les tâches de cette assemblée ? Sera-t-elle chargée, notamment, de rédiger les statuts au sens de l'art. 115 LC ?*

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Le 8 septembre dernier, en effet, lors de l'Assemblée générale de « Lausanne Région », il a été évoqué que "Lausanne Région" était chargé de faire des propositions pour mettre en place l'agglomération.

Comme je le disais tout à l'heure « Lausanne Région » a fait une proposition et en ce moment ont lieu un certain nombre de séances d'informations pour les Municipalités. Pour la Municipalité de Renens, il n'y a que Monsieur Raymond Bovier qui se soit rendu à l'une de ces séances - il y en a 6 de prévues - on va chacun à celle qui nous convient et lorsque nous aurons tous été à ces séances d'informations, alors nous pourrions commencer à réfléchir et à savoir si c'est quelque chose qui nous convient.

Ensuite, la Constituante dont j'ai parlé tout à l'heure sera mise en place. Cela ne va pas se faire au début de l'année prochaine parce que maintenant que l'on va arriver à fin novembre avec la fin des informations aux Municipalités cela va donner quelque chose en mars/avril ou mai - plutôt vers la fin du 1^{er} semestre 06.

Cette Constituante sera formée de toutes les communes de l'agglomération, avec combien de membres ? c'est quelque chose qui doit se décider, je ne peux rien vous dire ce soir, elle sera chargée de mettre sur pied des statuts, les organes qui vont mener l'agglomération.

Pour répondre à la question No 1 :

Ce n'est pas la Municipalité qui a décidé de faire quelque chose d'intercommunal, c'est bien la Confédération qui demande que nous formions une agglomération institutionnalisée, qui nous permette ensuite d'obtenir des participations financières qui viendront de ce fonds d'équipements de transports que le Parlement fédéral va décider.

Pour répondre à la question No 2 :

Qui en fera partie ? : Toutes les communes.

Comment seront-elles représentées ? Moi, j'ai demandé que les conseils communaux soient représentés à cette Constituante ; on va voir ce que l'on peut faire.

Pour répondre à la question No 3

Quelles seront les tâches ? : Mettre en place une structure d'agglomération avec des statuts.

Cela n'est ni contre les communes ni en dehors des communes, c'est vraiment pour travailler ensemble.

Je pense avoir répondu à votre interpellation.

M. J.-P. Rouyet (F.r.) remercie Madame la Syndique pour la rapidité de sa réponse.

M. O. Barraud (soc.) : J'ai une question à la Municipalité : l'entreprise CFF Cargo a annoncé vendredi dernier une importante restructuration. Cette dernière consiste à diminuer drastiquement les points de desserte y compris ceux équipés d'une voie de raccordement.

La suppression de 300 points de dessertes signifie plus de 100'000 camions sur les routes suisses.

Gouverner, c'est prévoir - comme dit l'adage - ainsi je demande à la Municipalité de se renseigner auprès de ladite entreprise, afin de connaître les conséquences pour Renens.

Le point de desserte de Renens, au vue des infrastructures ferroviaires à disposition semble difficile à supprimer quoique ... Dans tous les cas, il faut s'attendre, avec la suppression des points de desserte, à un report du trafic sur les points de desserte restants. A-t-on vraiment besoin d'un trafic supplémentaire de poids lourds au cœur de notre ville ? - Je crois que les personnes qui sont à « Cœur de Ville » pourraient répondre à cette question.

Pour moi, il s'agit clairement des conséquences d'une politique libérale dans les services publics.

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Ce n'est pas une réponse que je vous donne, c'est une promesse de réponse. On vient d'apprendre ces mesures prises par les CFF. On a tellement d'autres sujets de discussions avec les CFF que celui-la on n'a pas encore eu le temps de l'aborder... mais ça viendra !

M. le Président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée. Il remercie l'assemblée pour le travail accompli et lui souhaite une bonne rentrée.

La séance est levée à 23h07

Le Président :

R. Divorne

La Secrétaire :

R. Joliat